



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°258 du 8 novembre 2016

Spécial

Comité National

SOMMAIRE

- Note introductive
- Compte rendu première réunion de la CPCN (conférence des présidents du comité national)
- Comptes rendus des journées d'accueil des sections : 1, 2, 5, 6, 7, 10, 11, 13, 15, 17, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35
- Comptes rendus des CSI : INP et INEE

Note introductive

Cher.e.s camarades,

Nous vous envoyons aujourd'hui, avec un peu de retard, les comptes rendus des journées d'accueil des sections du comité national (mandat 2016-2021), qui se sont déroulées du 19 au 29 septembre. Ces comptes rendus, à une exception près (compte rendu intersyndical) ont été rédigés par les élu.e.s SNTRS-CGT.

Dans notre profession de foi, l'une de nos priorités était l'information transparente, afin d'avoir toutes les clés en main pour apprécier d'une part le discours des directions du CNRS et des instituts, d'autre part les discussions internes aux sections concernant la politique scientifique (évaluation des chercheurs et des laboratoires, coloriage ou fléchage de postes, attitude face à l'autopromotion ou l'auto-service etc.) et la place des élus C qui ne participent pas au concours chercheurs ou aux promotions, mais assistent aux évaluations et au reste des travaux, évaluent de nombreux dispositifs de recherche, contribuent à la rédaction du rapport de conjoncture à mi-mandat et surtout participent à qualité aux concours IT externes et internes, à la sélection professionnelle et aux examens réservés.

Dans ces comptes rendus, vous trouverez les informations concernant les président.e.s, secrétaires scientifiques et les membres du bureau de chaque section. Toutes les sections ont décidé, par vote ou consensus oral, d'inviter un élu C à chaque réunion du bureau (à l'exception du bureau des concours, pour des raisons statutaires). Cependant, la collégialité ne se décrète pas, elle se pratique lors du mandat. Nos élu.e.s sont très vigilants sur ce point, quel que soit leur collège : toute restriction de droits sera systématiquement combattue. Le comité national est une instance où tout membre compte pour un. Le SNTRS-CGT tient à cette égalité, et ne manquera pas de le faire savoir à qui de droit publiquement.

Si le comité national a recouvré sa mission d'évaluation pleine et entière, l'application de ce principe rencontre de nombreux obstacles. Les visites des laboratoires continuent souvent de dépendre des délégués HCERES, ce qui ne favorise pas un traitement égal de tous les membres proposés par les sections pour les comités. Le SNTRS-CGT ne cesse d'interpeller les directions pour obtenir dans un premier temps un traitement égal de tous (notamment des élus C-« experts IT » des comités), dans un second temps le soutien à l'investissement des sections dans le processus d'évaluation, sous des formes qu'elles décideront.

La diffusion de comptes rendus des sections est une habitude au SNTRS-CGT, mais ne doit pas se limiter aux seuls adhérents. Chacun d'entre nous doit devenir le relais de l'information de nos élu.e.s : c'est un service que notre syndicat rend aux personnels, et qui est beaucoup apprécié et attendu. N'hésitez donc pas à transmettre ces comptes rendus à vos collègues, à discuter avec eux, à informer les élu.e.s des éventuels retours.

Notre devoir d'élu.e.s est d'être au plus près du terrain, au service des collègues et des laboratoires. Vous pouvez compter sur nous. Pour nous contacter : <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/snrscgt/spip.php?rubrique4>

Pour le bureau national du SNTRS-CGT,
Dina Bacalexi (élue à la section 35)

Réunion inaugurale de la CPCN

Séance du 12 octobre 2016

Compte rendu transmis par François Debontridder, élu SNTRS-CGT à la section 5, sur les notes de O. Coutard (39, président CPCN), B. Mosser (17), P. Faure (25), J. Gavard (secrétaire scientifique)

Présents : Lydia Roos (secrétaire 1), Peter Holdsworth (2), Isabelle Berbezier (3), Laurence Pruvost (4), Philippe Claudin (5), Hubert Comon-Lundh (6), Pierre-Olivier Amblard (7), Françoise Massines (10), Véronique Schmitt (11), Emmanuel Magnier (12), Philippe Hapiot (13), François Ozanam (14), Florence Babonneau (secrétaire 15), Boris Vauzeilles (16), Benoit Mosser (17), Philippe Cardin (18), François Lott (19), Yves Gaudin (20), Hugues Roest Crollius (21), Laurent Kodjabachian (22), Eric Marechal (23), Marc Billaud (24), Philippe Faure (25), Pascal Barone (26), Jean Davoust (secrétaire 27), Monique Bernard (28), Fabrice Vavre (29), Gudrun Bornette (30), Isabelle Thery-Parisot (31), Laurent Schneider (32), Laure Quennouelle-Corre (33), Nabil Hathout (34), Philippe Hoffmann (35), Jean Pierre Le Crom (36), Claude Diebolt (37), Nathalie Dangles-Luca (38), Olivier Coutard (39), Didier Bresch (41).

Excusés : Claude Amra (8), Brigitte Bacroix (9), Didier Demaziere (40).

Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du comité national, a accueilli les participants, en compagnie de M. Brigant en charge des affaires juridiques. M. Desumeur (déléguée des ACN) est présente, ainsi que certains ACN. La coordinatrice SSC, secrétaire scientifique en CPCN (J. Gavard, INSB, 24) a rejoint la réunion.

La CPCN est une instance opérationnelle et politique. Le président du CNRS, A. Fuchs vient à chaque réunion (3 réunions/an, octobre, mi-parcours du concours et juillet).

Autres infos : C'est le service central des concours qui gère concours et indemnités des concours. Les élections aux CID fermeront le 16 octobre 2016, appel à candidatures des membres du CN.

1- Tour de table.

Certains ont déjà siégé au comité national, certains sont également DU.

2- Elections du président

O. Coutard (39, INSHS) est seul candidat et il est élu à la majorité absolue.

O. Coutard est DR CNRS au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, à Marne-La Vallée. Il entame son troisième mandat au CN (39, 2 fois comme président), il a une bonne connaissance des instances et du fonctionnement organique du CNRS.

O. Coutard souhaite une animation collective pour des prises de positions consensuelles. Il considère que la CPCN doit remplir quatre grandes fonctions :

- partage d'informations sur le travail en section,
- concertation entre sections sur les questions importantes, avec si possible élaboration de positions collectives,
- représentation du Comité national auprès de la direction du CNRS, des tutelles et des autres interlocuteurs nationaux,
- acteur privilégié de mobilisation de la communauté scientifique au plan national.

Il pointe quatre enjeux importants pour nos discussions collectives en début de mandature : les relations du Comité national (CoNRS) avec le HCERES, la PEDR, la politique de coloriage et de fléchage des postes ouverts au concours, la politique de sites du CNRS et la manière dont elle affecte le travail des sections.

Points abordés pendant les échanges :

La CPCN comme espace de discussion ; gestion des concours (pas de mention de l'âge dans les rapports de concours, éventuelle audition des DR et pré-sélection), évaluation (place des rangs B et élus C), fonctionnement interne des sections, place et affichage des couleurs syndicales, PEDR.

La politique de site et les accueils en délégation ; le coloriage/fléchage des postes au recrutement.

Les rapports avec le HCERES et la mission d'évaluation qui fait partie des missions statutaires du CN. La participation des élus C des sections aux comités d'experts du HCERES.

Audition des DU en section plénière.

Interrogation sur l'évolution du corps des CR. Modalités de recrutement de DR externes et pilotage par l'institut.

3- Présentation 'passage de relais' par Philippe Buttgen, mandat 2012-16

La CPCN est une instance politique et scientifique pratique qui est notamment amenée à prendre position en lien avec les deux grandes missions des sections du CoNRS : le **recrutement** et l'**évaluation**. La CPCN a une fonction politique symbolique (atteinte du directif via les médias).

Sur les problématiques de recrutement

- L'emploi scientifique doit être à la hauteur des besoins du pays (un levier existe, l'engagement de la France de consacrer 3% du PIB à la recherche, et qui plafonne à 2.25%). Le flux est régi par 1 recrutement = 1 départ en retraite. Explosion de l'emploi précaire sur CDD. La plénière du CN (11/06/14) a eu un écho médiatique et politique. 300 postes chercheurs (avec 190 départs en retraite), pris sur fonds propres et ITA. Volonté de conforter le rapport 300 chercheurs/300 ITA, un effort difficile/symbolique mais non satisfaisant/incertain.
- Hausse de l'âge de recrutement significative, le CN n'est pas responsable (profil des candidats, pas de sacrifice d'une génération).
- Baisse d'attractivité récente, à surveiller si elle perdure, identifier les causes.
- Faire intervenir la direction et l'organe technique (DRH, Services concours). On peut demander les chiffres des candidatures/lauréats, attractivité internationale.

Sur les problématiques d'évaluation

- HCERES : la mission d'évaluation des unités revient pleinement dans les missions du CN (politique scientifique), le HCERES assure l'organisation pratique (constitution du comité d'experts, organisation de la visite, production d'un rapport d'évaluation). Les comités d'experts comportent nécessairement **un représentant du CN et un IT (élu C ou non)**. Le CN contribue au rapport HCERES, et présente son rapport 'non lissé' en session de printemps. La section émet un avis de pertinence (qui peut être différent de l'évaluation de l'HCERES). La section peut demander tout document directement au DU, sans passer par délégué HCERES. **Dans chaque section : initier une réunion rapidement entre délégué scientifique HCERES et président (ou bureau) pour mettre en place une organisation et des bonnes pratiques (bilan vague, portefeuille unité, calendrier, composition, place de l'IT)**. Le CN peut se prononcer sur le choix du président du comité d'experts.

4- Élection du bureau

A part le Président et la secrétaire scientifique, la CPCN est libre dans la composition du bureau.

Il est décidé d'avoir à peu près un représentant par Institut (avec regroupement INP/IN2P3 et INSU/INEE) et de conserver une place pour le(a) représentant(e) des CID.

Les présidents sont invités à proposer un nom par institut, groupement d'institut. La composition du bureau est adoptée à l'unanimité avec un ratio femmes hommes de 3:6. Les élus SNCS/FSU sont majoritaires (2 non syndiqués, 1 élu SGEN-CFDT).

- Président de CPCN : O. Coutard (39)
- Secrétaire Scientifique : J. Gavard (24)
- INSMI, INS2I : PO Amblard (7)
- IN2P3, INP : L. Pruvost (4)
- INSIS : F. Massines (14)
- INC : P. Hapiot (11)
- INSB : M. Billaud (24)
- INSU/INEE : B. Mosser (17)
- INSHS : N. Hathout (34)
- CID : en attente

5- Préparation de la rencontre avec le président A. Fuchs

O. Coutard est excusé pour la séance de l'après-midi, B. Mosser (17) assure la présidence par intérim.

La CPCN décide d'interpeller le président sur :

- la relation avec l'HCERES
- la politique de site (entre autres pour les délégations)
- le coloriage / fléchage des postes mis au recrutement
- les perspectives d'emploi / 300.300

6- Echange avec le président Alain Fuchs

A. Fuchs est accompagné d'Anne Peyroche (directrice déléguée à la science). Celle-ci assure un contact permanent pour liaison entre CPCN et direction. Les directeurs d'institut interviennent directement en section. Présentation du travail de directeur général délégué aux ressources C. Coudroy. La direction entretient de très bonnes relations avec la CPCN sur l'évaluation et le recrutement (suivi des avis du CN en comité de direction et en JA).

La séance démarre par un tour de table des présents.

A. Fuchs s'exprime pour rappeler l'importance du CN dans les missions de recrutement et d'évaluation pour le CNRS. Le jury d'admission (JA) n'a pas à refaire les classements du CN sur les concours, des cas rediscutés sont rares et les modifications de classement sont motivées par des éléments majeurs. Les changements sont systématiquement soumis aux votes. Les modifications sont plus fréquentes sur les avancements de grade. A. Fuchs préside le JA pour les DR, et A. Peyroche les JA des CR, par institut.

Il revient également sur l'historique des relations avec l'AERES et son évaluation "punitif", tout en reconnaissant que l'évaluation de terrain reste conduite par les mêmes experts. Le dialogue avec le HCERES est mieux positionné, avec un changement sensible dans les relations avec le CoNRS.

A. Fuchs met en garde sur l'évaluation, y compris pour le recrutement, sur les seuls indicateurs bibliométriques, ils ont une importance certes, mais ne doivent pas occulter la prise de risque et la qualité de la recherche. Il faut pouvoir encourager des visions à long terme.

Séance questions/réponses :

- relations avec le HCERES : il faut rester vigilant car l'organisation reste entre les mains de l'HCERES, sur la présence de l'IT, et les divergences d'avis sont possibles.
- politique de sites : le CNRS privilégie des conventions par regroupement géographique, plutôt que par discipline, et apporte une perspective complémentaire à la réflexion conduite dans le périmètre des COMUE et des sites. Veiller à la plus-value du travailler ensemble
- recrutement : se fait sur la base de l'attractivité du labo (pas forcément la ville ou le labo de thèse). Pas de fléchage à outrance, et utilisation de l'outil coloriage pour la détection de viviers. Il existe des différences par institut (liée notamment au poids variable des agents CNRS par rapport aux enseignants-chercheurs dans les unités).
- Le CNRS est attractif au plan international.
- sur la question des avancements DRCE : les textes imposent de ne pas dépasser une proportion de 10% des DR1 promouvables. La CPCN devrait pouvoir se prononcer sur cette règle, qui n'est pas intangible.
- sur les demandes d'accueil en délégation : elles sont basées sur l'évaluation scientifique du CN. Mais il y a prise en compte de la politique des universités et des engagements du CNRS pour le site concerné. Il faut voir les accueils en délégation comme une plus-value pour toutes les parties prenantes (EC, CNRS, Univ).
- sur les chercheurs en dispo (évaluation en dehors du CN), détachement (évaluation au CN, mais promotion si retour au CNRS).
- la mobilité est souvent bénéfique si construite
- rester vigilant sur l'âge de recrutement.
- il faut que chaque section (re) définisse les critères CR1 et CR2, les deux corps ne sont pas équivalents.

7- Echange et discussions libres

La place des IT dans les comités HCERES est rediscutée. Elle s'articule autour de la définition des missions des élus C en session. Il faut préparer une concertation à la fin de la vague d'évaluation. O. Coutard va entrer en discussion avec le HCERES.

La place des rangs B et élus C en session plénière et dans l'évaluation. Il existe un cadre réglementaire dans l'évaluation et les concours. Les rangs B n'évaluent pas les rangs A, mais peuvent assister aux discussions. Ils sont exclus des avancements de grade. Positions divergentes dans l'assemblée, selon les sections.

ACTIONS CPCN

- bien définir et défendre la mission des élus C dans les comités de visite
- organiser une réunion de concertation avec le HCERES (complémentaire des réunions organisées au niveau des sections)
- identification des pratiques des sections, et les positions consensuelles ou divergentes

Réunion de la Section 01 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos (IN2P3) 29/09/2016

Thierry Lamy est l'élu SNTRS-CGT et rédacteur de ce compte rendu.

Les sections recouvrant les thématiques scientifiques de l'IN2P3 et de l'INP sont convoquées ce même jour, il s'agit des sections 01 (IN2P3), 02, 03, 04, 05, pour l'INP.

Le début de la matinée est une session commune, Nous avons des exposés de :

Anne Peyroche, Directrice générale déléguée à la science

Discours d'intro : on devra faire l'état de la science, on n'est pas là pour défendre notre domaine ou notre région, on doit assurer le recrutement des chercheurs pour faire le CNRS de demain, etc. Les sections incomplètes doivent coopter les membres manquants. AP donne des conseils sur les qualités qui, selon elle, devraient avoir les présidents qu'on va élire.

Elle aborde *l'évaluation des unités* : Michel Cosnard (président du HCERES) est assez ouvert, il discute. Le HCERES s'intéresse au paysage global d'un site, d'un ensemble d'unités avec les outils du PIA. Le CNRS souhaite une évaluation plus fine des unités, ils essayent de trouver une complémentarité HCERES-CoNRS. Pour les comités de visite, les visites seront sûrement plus courtes.

Elle explique ensuite les phases et qui fait quoi pour les *concours de recrutement* : admissibilité = section ; jury d'admission = Institut + autres +représentants CoNRS, il y a un possible changement d'ordre par rapport à l'admissibilité, l'affectation formelle est faite par le CNRS et le DI.

Avis sur les *accueils en délégation* (800/an), elle explique ce que c'est. Un instrument dans la politique de site, les universités regardent, par site, les délégations. Certaines sections ne veulent pas donner leur avis, dans ce cas le CNRS le fait de toute façon.

Pour la *PEDR*, il y a un positionnement fort, si la section refuse d'évaluer les dossiers ce sera l'institut qui évaluera.

Question des *promotions* au sein des sections : il y a un fonctionnement très variable, il faut acter collectivement de la ligne de conduite dès le départ au sein de la section. Les instituts doivent dire clairement aux sections ce qu'ils attendent d'elles.

Emploi 2017, assez bonne nouvelle, avec 300+300, comme les départs en retraite diminuent encore, les entrées seront bien supérieures aux départs, c'est un effort interne au CNRS. Il y a bien sûr aucune visibilité pour 2018, élections obligent.

Marie-Claude Labastie, Secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique

Elle explique en détail ce que c'est le CoNRS et comment il fonctionne.

Maria-Teresa Pontois, Chargée de projets à la mission pour la place des femmes au CNRS

Description des activités du comité STR, sensibilisation aux stéréotypes sociaux et aux biais inconscients.

Note perso : pour celles et ceux qui seraient intéressés pour tester leur approche inconsciente vis-à-vis de ces questions, je conseille les tests d'association implicite sur ce site : <https://implicit.harvard.edu/implicit/france/>

Pierre Coural, Directeur des ressources humaines

Il détaille en quoi consiste le suivi post-évaluation. Ils ont fait un tableau de suivi, il y a actuellement 380 personnes en SPE, la grande majorité a plus de 55 ans et sont dans les derniers échelons du grade CR1, la question se pose si les difficultés de ces personnels ne seraient pas en partie liées au blocage de leur carrière. Il a pour objectif de fusionner les grades CR2 et CR1 et de mettre en place un grade CRHC arrivant au sommet des DR2 actuels, ceci pour débloquer un peu les évolutions de carrière.

Phase 2 de la journée

En fin de matinée la section 01 se réunit pour la première fois, et échange avec **Reynald Pain** (Directeur de l'IN2P3 depuis le 1^{er} décembre 2015). Je suis le seul « survivant » de l'ancienne mandature. Au sein de la nouvelle section, nous sommes 8 syndiqués sur les 21 membres: 1 SNTRS-CGT (moi-même), 1 SNESUP-FSU, 1 SUD, 2 SGEN-CFDT, 3 SNCS-FSU. L'un des membres syndiqués est nommé, les autres sont élus.

Note perso : j'ai envoyé aux syndiqués de la section (et à eux seuls) la liste des personnes syndiquées et l'appartenance syndicale de chacun, ainsi que les adresses de messagerie électronique, cela peut clarifier qui est qui dans la section. J'ai eu un retour positif vis-à-vis de ma démarche.

Échange avec Reynald Pain : La nouvelle direction de l'IN2P3 a déjà visité un certain nombre de laboratoires, et suite à d'assez nombreuses critiques sur le fléchage des postes de la part de personnels (ainsi que par une partie de la section précédente), R. Pain a essayé de proposer un système convenable pour tout le monde. Il souhaite privilégier les jeunes au recrutement et créer un vivier avec, pour exemple en 2017, 28 post-docs de 2 ans, exceptionnellement rallongés d'1 an, 29 demi-bourses de thèse. À terme, la direction de l'institut envisage de supprimer le poste CR1 afin d'envoyer un message clair à la communauté vis à vis du recrutement de candidats âgés.

Pour 2017 il y aura 10 postes CR (9 CR2), pour 5 départs en retraite, et il n'y aura qu'un concours (le schéma initial étant que la section effectue un classement et que les candidats choisissent leur affectation en fonction de leur place). Une discussion assez longue à lieu sur le sujet avec des points de vue assez divergents, apparaît la proposition d'avoir une politique pluri annuelle en mettant deux fois plus de profils que de postes, les gens de la section ne sont pas encore prêts à se positionner, et il faut du temps pour évaluer les possibilités. Il est demandé à R. Pain un résumé écrit sur la politique de recrutement de l'IN2P3. Pour information il y aura pour les IT, 27 postes permanents, 2 EPR, 12 CDD, pour 25 départs en retraite.

Tourniquets

Note perso : Comme la section est nouvelle et que les tourniquets se font traditionnellement avant la visite du HCERES, je demande si les tourniquets sont maintenus. R. Pain se déclare en faveur de leur maintien, il y aura cette année le GANIL, l'IPHC, et le CPPM.

Ensuite, **Michèle Desumeur**, Assistante du Comité National (ACN), présente le fonctionnement de la section.

Élection du président : étant le doyen de cette nouvelle section (*ndlr : je ne m'y attendais absolument pas, mince alors...*), je suis nommé président par intérim et suis en charge d'organiser l'élection du nouveau président. Il y a deux candidats : Réza Ansari du LAL et Raphaël Granier de Cassagnac du LLR. Je leur demande de se présenter et ensuite anime le débat entre les membres de la section et les deux candidats.

Note perso : Je fais poser une question à un autre élu C. Comment voyez-vous la participation des élus C au fonctionnement de la section ? Les deux candidats répondent de manière très proche et souhaitent la participation des élus C à l'ensemble des travaux de la section lorsque ce n'est pas statutairement interdit. La participation d'un élu C au bureau est en particulier acceptée (ou souhaitée).

Au bout d'une heure d'échanges il est temps de passer au vote, Raphaël Granier de Cassagnac est élu avec 14 voix sur 19 présents. Je déclare officiellement que Raphaël Granier de Cassagnac est président de la section 01.

Élection des membres du bureau : Les candidats sont Elsa Merle (LPSC), Vincent Tisserand (LAPP) et Anne-Catherine Le Bihan (IPHC), également candidate au secrétariat scientifique. Le vote donne pour résultats 11, 11, et 15 voix respectivement. Anne-Catherine Le Bihan est élue, le critère de l'âge départage les deux ex-aequo, ainsi Elsa Merle est élue. Un élu C se joindra à chaque réunion du bureau.

Nomination des autres membres du bureau : Reynald Pain nomme Jaime Dawson (APC) et Olivier Sorlin (GANIL) comme membres du bureau.

Élection du secrétaire scientifique : Anne-Catherine Le Bihan est élue secrétaire scientifique.

Calendrier de la section : l'ensemble des dates pour les travaux de la section est présenté. Un certain nombre de critiques est présenté (c'est les vacances, j'ai des enfants, je suis déjà engagé pour l'organisation d'un événement...).

Note perso : je me retiens d'intervenir car ces remarques entraînent beaucoup de discussions, et je me dis que tout le monde n'a pas compris qu'ils avaient pris un engagement en candidatant à la section, je me dis que les choses se régulariseront avec le temps...

Organisation des tourniquets et des comités de visite HCERES :

Pour le CPPM, le comité de visite sera composé de Piera Luisa Ghia, ou Éric Nuss (suppléant), Raphaël Granier de Cassagnac et moi-même.

Pour l'IPHC, le comité de visite sera composé de Vincent Tisserand ou Lydia Roos (suppléante), Sébastien Incerti et Mohamed El Khaldi (Elu C).

Pour le GANIL, le comité de visite sera composé d'Elias Khan, ou Elsa Merle (suppléante), Iolanda Matea et moi-même.

Les présidents et les élus C des comités de visite des tourniquets seront proposés pour participer aux **comités de visite de l'HCERES**.

Note perso : depuis on a appris que les élus C n'étaient pas retenus les comités de visite étant déjà formés avec un IT « expert », il faudra être vigilant à ce que cela ne se renouvelle pas.

Débat de la section sur son fonctionnement :

Présence d'un directeur d'unité au sein de la section : la section, saisie par des membres de la communauté, pose la question de la présence d'un directeur d'unité parmi les membres nommés. Du fait de la nature particulière de l'unité (Laboratoire Souterrain de Modane, dont seul le directeur est chercheur), elle estime acceptable qu'exception soit faite à la bonne pratique qui prévaut de ne pas compter de directeur d'unité dans la section 01 Il est convenu cependant que le directeur d'unité ne participera pas aux tourniquets.

Autopromotion : la section affirme le principe de ne pas promouvoir ses membres. Les membres concernés et présents déclarent qu'ils ne se porteront pas candidat à une promotion tant qu'ils seront en exercice.

Prime d'encadrement et de direction de la recherche (PEDR) : la section se déclare a priori d'accord pour participer à l'attribution de la PEDR.

Réunion de la Section 02

Théories physiques : méthodes, modèles et applications

29/09/2016

Compte rendu rédigé par Sophie Toussaint-Leroy, élue C SNTRS-CGT

La séance a été introduite par l'assistante du comité national qui développe les grandes lignes du travail de la section et précise qu'il y a deux unités à évaluer pour la vague C. Elle nous informe que 4 membres de la section sont absents, dont un élu C.

Ensuite tour de table de présentation.

Aucune mention d'appartenance syndicale pour les élus A et B (ce qui est normal puisqu'aucun n'a été élu sur liste syndicale...).

Election du président :

Deux candidats se proposent, élus en collège A2.

Résultat du vote :

Holdworth Peter : 11 pour, 5 contre, 1 abstention - ELU

Rivasseau Vincent : 6 pour, 5 contre, 6 abstentions

Election des membres du bureau : 3 candidatures

Résultat du vote :

Freddy Bouchet : 14 voix - ELU

Véronique Terras : 13 voix - ELUE

Diego Guadagnoli : 7 voix

Nomination des autres membres du bureau

Ensuite le DAS et le Directeur de l'Institut présentent les nommés et explicitent leurs critères de choix : qualité, excellence scientifique, et 6 femmes sur 7 pour rétablir une certaine parité, car les élus A et B sont tous des hommes.

Le DAS propose deux noms pour le bureau :

Diego Guadagnoli et Michela Petrini.

Accord de l'ensemble de la section.

Le Directeur de l'Institut précise ensuite qu'il n'y a pas d'autopromotion possible, qu'il n'y a pas a priori de fléchage et de coloriage, et que 99% des avis de la section sont suivis.

Le DAS précise il n'y aura qu'une visite d'unité HCERES car l'UMR 7335 (Institut non linéaire de Nice-Sophia-Antipolis) est en cours de fusion avec une unité de la section 4, et sera donc vue en section 4.

Election du secrétaire scientifique : 1 candidature

Diego Guadagnoli.

Vote : unanimité à main levée.

Vote sur la présence d'un élu C au bureau : unanimité à main levée.

Représentants de la section au comité de visite HCERES (UMR 7332, Centre de physique théorique, Marseille). Peter Holdworth et Freddy Bouchet informent la section qu'ils ont déjà été contactés pour ce comité de visite, et ont accepté. Ma candidature en tant qu'élue C est acceptée.

Ensuite réunion du bureau.

Compte rendu (partiel... et partial) de la réunion d'accueil de la section 5 matière condensée : organisation et dynamique

29/09/2016

Annuaire de la section : <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=05>

François Debontridder est l'élu SNTRS-CGT et rédacteur de ce compte rendu.

Matinée plénière : accueil de la section 1 (IN2P3) et des sections 2-3-4-5 de l'INP

1. Accueil et présentation générale par la DGDS, Anne Peyroche

Après une présentation générale insistant sur l'importance du rôle des sections pour le CNRS, développe entre autre les missions des commissions suivantes :

- évaluation des chercheurs : attention aux « avis réservés » qui déclenchent automatiquement un traitement RH en délégation (voir plus loin l'intervention de Pierre Coural). Conseille de prendre contact avec la direction de l'Institut concerné avant.
- évaluation des unités de recherche : présence d'un membre de la commission, ainsi que d'un élu C acté. Précise que si l'HCERES vise surtout à évaluer des sites, le CNRS quant à lui attend une évaluation plus fine des UMRs.
- recrutement des chercheurs : le jury d'admission est composé de membres de la section mais également de la direction de l'Institut qui statue in fine sur l'affectation du chercheur.
- accueil en délégation ; environ 800 enseignants/chercheurs par an. Chaque section a son mode de fonctionnement, certaines se refusent d'évaluer les dossiers, souvent pour des contraintes de calendrier trop serré. Les E/C membres des sections ne bénéficient pas automatiquement d'une délégation et doivent en faire la demande.
- PEDR là aussi, autant de pratiques que de sections, dans le cas d'un refus d'évaluer, l'institut monte une commission ad hoc. Rappelle lors des questions que les PEDR sont censées être attribuées pour des missions d'enseignement et que si cela n'est pas appliqué, cela pourrait l'être un jour. Pas de consigne officielle d'attribution de la PEDR aux jeunes entrants mais pratique généralement répandue et encouragée, 50 % environ des PEDR leur sont attribuées, encore faut-il qu'ils soient candidats.
- ligne de conduite des sections : promotions internes, déontologie, conflits d'intérêts etc. ; les fonctionnements spécifiques des sections doivent être explicités lors de la première session et communiqués à l'Institut, qui attend un fonctionnement transparent dans les deux sens.
- perspectives : concours 2017 environ 600 postes au concours (50/50 : ITA/chercheurs). Le CNRS va au-delà du remplacement 1/1 des départs (tous confondus) au prix d'un effort interne sur son budget. À partir de 2018, les départs à la retraite devraient progressivement augmenter et permettre de nouveaux recrutements, au bon vouloir du prochain gouvernement.

2. **Présentation générale par la secrétaire générale du CoNRS, Marie-Claude Labastie.**

Présente les 4 instances du CNRS (CS, CSI, sections, CID) et détaille les travaux de l'ensemble des sections (8000 dossiers/an+8000 dossiers de concours), puis le rôle du CPCN (conférence des présidents de sections), de la coordination des secrétaires de sections ainsi que du C3N.

3. **Intervention de la co-directrice de la mission pour la place des femmes, Maria-Teresa Pontois**

Maria-Teresa Pontois intervient pour nous exposer la place des femmes au CNRS qui devient un enjeu majeur au regard des évaluations européennes et insiste sur les biais inconscients qui perpétuent la sous-représentation des femmes (notamment en physique), comme par exemple la prépondérance accordée à des propos lorsqu'ils sont exprimés par une voix masculine. À voir la vidéo de la Royal Society sur le sujet qui a été diffusée : <https://www.youtube.com/watch?v=dVp9Z5k0dEE>

Propose donc de ralentir le rythme des réunions pour s'affranchir le plus possible de ces biais et de prendre en compte la question du genre avant toute décision.

Suite à son intervention, il est fait remarquer que les commissions d'automne vont pour la plupart se dérouler pendant les vacances scolaires et qu'il va être difficile de s'organiser pour les enfants.

Nota : la remarque a été faite par...une femme : CQFD.

4. Intervention du directeur des ressources humaines, Pierre Coural

Pierre Coural fait un bilan des recrutements et s'inquiète de l'âge moyen des CR recrutés (33,86 ans en 2016), âge qui ne fait qu'augmenter d'année en année. Le problème se pose de manière flagrante dans le déroulé des carrières des CR avec le barrage CR2/CR1 (4 ans au dernier échelon pour la plupart des CR2 après reconstitution de carrière) et il est favorable à la fusion des 2 grades ainsi que de la création d'une classe exceptionnelle. Il rappelle que l'absence d'une CE pour les CR est historiquement due au fait qu'un chercheur devait a priori évoluer soit vers DR soit vers l'enseignement.

Il détaille le processus des évaluations chercheurs : 4 avis peuvent être prononcés par les commissions :

- avis favorable
- avis différé (le dossier du chercheur est à nouveau évalué lors de la session suivante)
- avis réservé : le dossier est transmis au RH qui mettent place un SPE (suivi post-évaluation, voir plus bas).
- avis d'alerte ; peut conduire au licenciement en cas d'insuffisance professionnelle : absence de publications, incapacité à mener à bien un projet de recherche), de comportement déficient qui perdure dans le temps, ou qui porte atteinte au bon fonctionnement d'un service.

Concernant le SPE, un plan d'action coordonné par la filière RH en délégation est mis sur pied avec entretiens avec le chercheur, tableau de suivi etc., suivi par le président et un membre référent de la section, le DU, ainsi qu'un membre de l'Institut concerné. En 2014, jusqu' à 700 chercheurs étaient en SPE, car une fois entré, le chercheur restait suivi. Une procédure de sortie du SPE a été mise en place et après 2 avis favorables successifs, le chercheur peut quitter le système. 380 chercheurs sont ainsi en SPE en 2016. La grande majorité des chercheurs en SPE sont CR1 dernier échelon et ont autour de 55ans, donc sans perspectives de carrière, ce qui pourrait s'améliorer avec la création d'une classe exceptionnelle.

Coural reconnaît que beaucoup de dossiers remontent aux RH, en particulier concernant le harcèlement moral. Ils semblent prendre les choses au sérieux et prennent maintenant des mesures disciplinaires (jusqu'à l'exclusion temporaire, 2 ans sans traitement) en s'attaquant également à la réputation du chercheur incriminé, par la publication nominative de leurs décisions.

5. Intervention du directeur de l'Institut de Physique Alain Schuhl pour les sections 2-3-4-5

Il présente les 5 DAS :

- Niels Keller (matière condensée, nanos, matière molle : sections 3 et 5, 1/3 de la section 11), Amina Taleb (Très Grandes Infrastructures de Recherche et des réseaux de plateformes : section 54), qui sera remplacée au 1^{er} janvier 2017 par Emmanuelle Lacaze,
- Bart Von Tiggelen (physique théorique et numérique, section2),
- Astrid Lambrecht (milieux dilués, optique et lasers, plasmas chauds : section 4)
- Frédérique De Fornel en charge de la politique de site.

Pour la 1^{re} fois, les premières ressources extérieures de l'INP sont européennes (26M€ contre 22ME pour l'ANR).

Indique que les critères de recrutement des CR sont de la prérogative des sections, que si fléchage ou coloriage de poste il y a, ce sera en concertation avec la section et que les problématique type recrutement de CR dans leur labo de thèse ne subiront pas de directive de l'institut.

Indique que le nb de PEDR attribuées est directement lié à la pression c.à.d. au nombre de demandes.

A.S souhaite également organiser une session avec les recrutés de 2006 pour faire un bilan de 10 ans passés au CNRS.

Après-midi : réunion de la section 5

Compte rendu rédigé par son secrétaire scientifique Damien Faurie (+ commentaires François Debontridder)

Présents : F. Baudalet, C. Bonafos, I. Cantat, P. Claudin, F. Debontridder, D. Faurie, V. Giordano, M. Kociak, C. Leduc, C. Levelut, F. Mortessagne, P. Muller, F. Para, E. Prevost, D. Rodney, A.M. Saitta, K. Sengupta, S. Skipetrov, H. Zapolsky.

Excusé : T. Cornelius

Début de séance à 14h

La réunion a débuté en présence de Niels Keller, directeur adjoint scientifique de l'INP, et d'Isabelle Courthial du secrétariat général du CoNRS pour assister la section lors de la réunion. Pour la suite de la mandature, l'assistant de la section 5 sera Nicolas Claudon.

Niels Keller a tout d'abord pris la parole afin d'accueillir le comité et de donner les objectifs principaux de la journée (élection du président, constitution du bureau, élection du secrétaire scientifique). Il a insisté sur le fait que le comité doit bien définir ses contours thématiques vis à vis des autres sections et définir ses critères d'appréciation des dossiers et des candidats aux concours. *Lors des concours, la section forme le jury et doit être présent pendant toute la procédure. Concernant l'évaluation des dossiers et les concours DR2, les membres B de la section peuvent participer à condition qu'ils soient CR1 ou au 5^{ème} échelon pour les McF.*

Il a ensuite laissé la parole à Isabelle Courthial pour organiser la suite de la réunion et quitte la séance.

Afin de procéder à l'élection du président de section, Helena Zapolsky, présidente provisoire, a invité les candidats à se déclarer. Philippe Claudin (FSU) a été le seul à présenter sa candidature. Après avoir exposé ses motivations, *notamment son souhait de ne pas examiner les dossiers PEDR et d'encourager les jeunes recrutés et jeunes chercheurs à postuler, comme le faisait la précédente mandature.* Le résultat du vote est le suivant : 19 pour, 0 contre, 0 abstention.

Ensuite a eu lieu l'élection des membres du bureau (deux membres élus) de la section. Damien Faurie (*non syndiqué*) a présenté sa candidature en vue d'être également candidat aux fonctions de secrétaire scientifique. Il a toutefois précisé que Cécile Leduc (CFDT) serait amenée à le remplacer à mi-mandat (entre les sessions d'automne 2018 et de printemps 2019). Il s'agira à ce moment-là d'effectuer une nouvelle élection suite à la mise en vacance du poste (à la fois membre du bureau et secrétaire).

À noter que l'élection du président et du secrétaire scientifique ont été préparées par échange de mails entre élus avant la réunion.

Concernant le deuxième poste de membre du bureau, François Baudalet (FSU) et Helena Zapolsky (FSU) ont exposé un souhait équivalent, c'est-à-dire élection du premier puis passage de témoin à mi-mandat. Toutefois, après discussion sur la représentativité des genres en début de mandat, Caroline Bonafos (FSU) a accepté de se présenter puis laisser sa place à Helena Zapolsky à mi-mandat.

Les résultats des votes sont les suivants :

Caroline Bonafos élue (19 pour, 0 contre, 0 Abstention), Damien Faurie élu (18 pour, 0 contre, 1 abstention).

Après communication des résultats à la direction de l'INP, Alain Schuhl (Directeur de l'INP) et Niels Keller ont investi la séance pour procéder à la nomination des deux autres membres du Bureau. Les membres nommés sont François Baudalet (*élu FSU*) et David Rodney (*élu non syndiqué*). Le bureau ainsi constitué a procédé à l'élection du poste de secrétaire scientifique pour lequel Damien Faurie est seul candidat. Le résultat est : 19 pour, 0 contre, 0 abstention.

Après désignation des représentants de la section pour les visites de l'HCERES de la vague C (*où il est mentionné que s'il est effectivement acté que le comité de visite doit comporter un membre expert C, ce n'est pas forcément un élu, auquel cas l'INP assurera les frais de mission d'un élu C de la section. La question de la possibilité de présence d'un élu C appartenant à la vague en cours dans les comités de visite est posée, réponse positive donnée quelques jours plus tard par l'ACN*) le comité a procédé à l'élection du poste vacant B2 de la section. Après discussion autour de la représentativité des différents champs thématiques ainsi que de

l'expérience de chaque candidat, un vote entre Gregory Cabailh et Thomas Bickel s'est dessiné, avec pour résultat l'élection de Thomas Bickel (9 voix contre 8).

Enfin, la section a souhaité qu'un membre du collège C participe au bureau comme invité. Il a été décidé qu'un roulement s'opère entre les 3 membres, Evelyne Prévost (*CFDT*), Franck Para (*SNPTES*), François Debontridder (*SNTRS*), à chaque réunion du bureau.

En qualité de parisien, je suis invité au premier bureau.

Fin de séance à 17h

Le bureau s'est aussitôt réuni pour procéder à la distribution des dossiers de promotions de chercheurs, (*nomination des rapporteurs à raison de 2 min max par dossier (plus d'une centaine) sur la base de 5 mots clés par membre de la commission*) d'évaluation des unités et d'écoles thématiques en vue de la session d'Automne du 24 au 27 Octobre. Réunion du bureau close à 19h30.

Compte rendu de la réunion introductive de la section 6

Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations

22 septembre 2016

Jean-Marc Larré est l'élu SNTRS-CGT et rédacteur de ce compte rendu. Jean-Marc.Larre@laas.fr

Accueil de toutes les sections rattachées aux instituts INS2I et INSIS : sections 6, 7, 8, 9 et 10 en assemblée générale. Discours de plus d'une heure du président du CNRS Alain Fuchs qui rappelle son attachement au CoNRS et notamment le principe important d'évaluation par les pairs. Ensuite le directeur de l'INS2I Michel Bidoit reçoit les sections rattachées à son institut : les sections 6 et 7.

L'après-midi nous sommes séparés par section. En section 6 nous sommes 18 présents sur 21 dont tous les élus C.

Site de la section <http://cn6.fr/>

L'ACN Isabelle Ramatchandirane nous présente le fonctionnement de la section du comité national et le déroulement du travail de l'après-midi.

Élection du bureau

Un seul projet de candidature pour le bureau :

- Hubert Comon-Lundh PU au LSV (président) : 18 pour 0 contre 0 abstention
- Simon Perdrix CR CNRS au LORIA (secrétaire scientifique) : 18 pour 0 contre 0 abstention
- Philippe Owezarski DR CNRS au LAAS : 18 pour 0 contre 0 abstention

=> Le bureau a donc été élu à l'unanimité, tout semblait avoir bien été organisé à l'avance

Membres nommés :

- Laurence Duchien PU au CRISTAL
- Pierre Senellart PU au DI ENS

Positionnement des élus C au bureau

Le président propose qu'un élu C participe au bureau à tour de rôle. Les élus C approuvent cette proposition.

Promotions des membres A et B de la section pendant la durée du mandat :

Le président rappelle qu'aucun membre de la section ne pourra prétendre à une promotion pendant la durée du mandat, sauf pour le passage CR2 à CR1. Le président précise aussi sa position personnelle avec son laboratoire : il n'y aura pas de poste de chercheur affecté à son laboratoire.

Comités de visite des laboratoires :

Le président affirme l'importance de la présence d'un élu C du CoNRS dans les comités de visites des laboratoires. Il y a 4 laboratoires concernés par cette vague jusqu'à la fin de l'année :

- LIF de Marseille 9 au 13 janvier 2017
- I3S de Sophia-Antipolis du 15 au 17 novembre 2016
- HEUDIASYC de Compiègne 5 au 6 décembre 2016
- LORIA de Nancy 13 au 15 décembre 2016

Le président demande aux élus C de se positionner sur les visites, ce que nous faisons. À cette date le président ne sait pas que les comités sont déjà constitués et qu'ils sont verrouillés par le HCERES, un IT devrait être présent mais nous ne connaissons pas les noms et la légitimité des choix. Nous apprendrons par la suite que nous serons évincés par le HCERES et que l'institut et le président de la section ont décidé de ne pas se froisser avec le HCERES pour le moment et d'attendre la prochaine vague de visite pour s'imposer clairement. Nous allons suivre cela.

*Compte rendu de la 1^{re} réunion de la section 7 qui s'est tenue
le 22 septembre 2016
Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique,
robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel*

Christophe FONTE est l'élu SNTRS-CGT et rédacteur de ce compte rendu. christophe.fonte@univ-lorraine.fr

Pour information la section 7 est bi-rattachée, à la fois à l'INS2I et à l'INSIS. Accueil de toutes les sections rattachées aux instituts INS2I et INSIS, sections 6, 7, 8, 9 et 10 en assemblée générale par successivement :

1. Marie-Claude LABASTIE, Responsable du SGCN (Secrétariat Général du Comité national)
2. Anne Peyroche, Directrice générale déléguée à la science du CNRS
3. Alain Fuchs, Président du CNRS.

Les uns et les autres nous ont rappelé les fonctions et les missions du Comité national ainsi que l'importance de l'évaluation par les pairs.

Commentaires : En tant qu'élu(s) C dans ce Comité, que sommes-nous réellement ? Je suis heureux d'apprendre que nous sommes des pairs ! Alors pourquoi n'être pas considérés en tant que tel dans les sections du Comité national ? Quelle est la réalité ?

1. *Nous n'assistons pas à l'examen des dossiers chercheurs pendant les sessions du Comité national alors qu'en tant que syndicalistes nous aimerions pouvoir parfois défendre ceux-ci (cf. les avis d'alerte, les avis réservés ou les avis différés donnés par les sections du Comité national)*
2. *Nos droits d'accès aux dossiers (cf. marmotte) sont considérablement limités. Par exemple, nous n'avons pas accès aux dossiers des candidats aux médailles, des unités, etc. sur lesquels pourtant nous devons voter !*
3. *Nos droits pour participer aux comités de visite HCERES sont laissés au bon vouloir des Délégués HCERES.*

Puis nous nous sommes séparés en deux groupes pour écouter les présentations des Directeurs de l'INSIS et de l'INS2I. Les membres de la section 7 étaient invités à écouter la présentation du Directeur de l'INS2I.

Michel Bidoit nous a présenté l'Institut INS2I. L'INS2I c'est notamment 600 chercheurs CNRS, 470 IT, 5000 CDD dont 4000 doctorants. L'INS2I c'est aussi 59 laboratoires.

Commentaires : Faut-il compter dans ces 59 laboratoires le Le2I qui vient d'être désassocié par l'INS2I ? Rappel : la Direction de l'INS2I a demandé la désassociation du Le2I malgré l'avis favorable rendu par la section 7 du Comité national au printemps 2016. Le SNTRS-CGT accepte d'autant moins cette décision que l'avis favorable donné par la section 7 aurait laissé présager un autre avenir à ce laboratoire au sein du CNRS. Face à cette situation, nous aimerions faire entendre la voix des personnels IT CNRS du Le2I auprès de la Direction du CNRS. Les personnels IT CNRS du Le2I ne doivent pas être les principales victimes de cette décision de l'établissement. Notamment, nous refusons que cette désassociation du CNRS se traduise par des mobilités forcées pour ces agents ne correspondant pas à leurs choix. De plus, par expérience, nous savons que ces périodes sont des moments difficiles pour les personnels pouvant se traduire pour ceux-ci par des remises en cause professionnelles ainsi que par des difficultés dans l'évolution de leur carrière ou par une certaine démotivation. Le SNTRS-CGT sera à leurs côtés et à leur écoute pour faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts légitimes auprès à l'administration CNRS.

L'après-midi, les séances étaient organisées par section pour l'élection des Présidents des sections et de son bureau.

Deux candidats : Pierre-Olivier Amblard (DR CNRS au Gipsa-lab, ancien membre de la section 7) et Dimitri Peaucelle (DR CNRS du LAAS, et syndicaliste SNCS)

- Elu avec 11 voix : Pierre-Olivier Amblard
- 5 voix pour Dimitri Peaucelle (syndicaliste SNCS)

J'ai voté et défendu la candidature de Dimitri Peaucelle, syndicaliste dont j'ai pu apprécier les qualités depuis de nombreuses années lors de luttes syndicales pour défendre le service public de l'ESR et ses personnels.

Président : Pierre-Olivier Amblard, DR CNRS au Gipsa-lab, élu au CN

Le bureau :

Secrétaire scientifique : Lucie Baudouin, CR CNRS au LAAS, élu au CN, nommée au bureau

Nicolas Andreff, Professeur au FEMTO-ST, élu au CN, élu au bureau

Sophie Rosset, DR CNRS au Gipsa-lab, nommé au CN, élu au bureau

Participation des élus C au bureau

Le Président propose qu'un élu C participe au bureau à tour de rôle. Les élus C approuvent cette proposition à l'unanimité.

Comités de visite des laboratoires :

Le Président affirme l'importance de la présence d'un élu C du CoNRS dans les comités de visites des laboratoires et qu'avec les nouvelles directives données par HCERES, la participation des IT à ces comités de visite sera systématique, en découle la participation des élus C du Comité national !

Commentaires : Attendons de voir ces réels changements sur la participation effective des élu(e)s C aux comités de visite avant de nous prononcer sur l'évolution de cette agence HCERES pour laquelle le SNTRS-CGT demandait encore récemment sa suppression ! Alors les élus C seront-ils de pleins droits membres de ces comités de visite ?

Pour ma part, lors de mon dernier mandat au CN, sur 4 ans, j'ai eu la possibilité de participer à un seul et unique comité de visite de laboratoire ! Et pourtant cette fois-ci lors de cette première réunion du Comité, comme les fois précédentes lors de mon dernier mandat, le Président nous a demandé de nous répartir dans les 3 comités de visite prévus : « **Vous êtes 3 élus C : il faut vous arranger pour vous répartir dans les 3 comités de visite pour les 3 comités d'évaluation HCERES !** ».

Il ne s'agissait en fait que d'un effet d'annonce (de communication) que pour de très bonnes raisons la répartition initialement discutée en réunion de section est devenue impossible ! C'est ainsi qu'il n'y a pas plus tard que le lendemain, le Président de la section fraîchement élu, a adressé un email aux élus C pour nous informer que sur les 3 labos initialement prévus avec un élu C, il n'y en aurait plus en définitif que 2 labos, plus exactement, plus qu'1 seul labo à se répartir entre les 2 élus C (UNSA et SNTRS) ! Car le 3^e a été réservé d'office à un expert C de l'université mandaté directement par le HCERES et le 2^e a été attribué par le Délégué HCERES, J.M Chassery, émérite CNRS, ancien membre du Gipsa-Lab à l'élu C CFDT du Gipsa-Lab court-circuitant le Comité national !

On constate donc, que les représentants HCERES peuvent faire leur marché des représentants C pour les comités de visite sans passer par le Comité national !

En définitif la répartition est la suivante concernant la participation des élus C à ces comités de visite de la section 7 pour la prochaine vague :

- Heudiasyc, représentation IT : **Gilles Mourot (hors CN)**
- CRAN, représentation IT : **Denis Creusot (hors CN)**
- I3S, représentation IT : **Michel Gay, élu CFDT de la section 7**
- IDelaunay : représentation IT : **Philippe Picart (hors CN)**
- LIF+LSIS : représentation IT : **Serge Torres, élu SNTRS au CSI de l'INS2I**
- Icube : représentation IT : **Michel Gay, élu CFDT de la section 7**

Commentaires : Nous sommes donc très loin de la participation effective des élus C des sections du Comité national dans les comités de visite HCERES comme déclaré par le Président du CNRS. Pour la section 7, la seule participation est celle de l'élu C CFDT travaillant dans le même laboratoire que le Délégué HCERES J.M Chassery.

Compte rendu de la réunion introductive de la section 10 Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation (INSIS) (22 septembre 2016)

Hervé DOREAU élu C SNTRS-CGT, herve.doreau@ensma.fr, et Karine LOUBIERE élue B SNTRS-CGT, karine.loubiere@ensiacet.fr sont les rédacteurs de ce compte rendu.

Accueil de toutes les sections rattachées aux instituts INS2I et INSIS : sections 6, 7, 8, 9 et 10 en assemblée générale.

Discours de plus d'une heure du président du CNRS Alain Fuchs qui rappelle son attachement au CoNRS et notamment le principe important d'évaluation par les pairs.

Ensuite, le directeur de l'INSIS, Jean-Yves MARZIN reçoit les sections rattachées à son institut à savoir les sections 8, 9 et 10.

L'après-midi, nous sommes réunis en section. Pour la 10, nous sommes 20 présents dans la salle et une personne en vidéo conférence depuis la Chine. Les 3 élus C sont présents.

L'ACN explique le déroulement de l'après-midi.

Élection du président :

Préalablement à la tenue de cette réunion, des discussions avaient eu lieu entre les élus SNCS et les élus SNTRS pour s'entendre sur le binôme président/secrétaire scientifique.

Une seule candidature : Françoise MASSINES (DR1 CNRS, PROMES, SNCS)

Vote : 18 oui – 0 contre – 2 abstentions

Election du bureau :

Deux candidatures seulement

- Karine LOUBIERE (CR CNRS, LGC, SNTRS) : 16 oui – 1 contre – 3 abstentions
- François CHARRU (PR, IMFT) : 19 oui – 0 contre – 1 abstention

Membres nommés

Le DS et la DSA (Marie-Yvonne PERRIN) sont venus dans la salle pour donner les nominations au bureau :

- Patrick Le QUERRÉ (DR CNRS, SNCS)
- Pascale DOMINGO (CR CNRS, déjà nommée lors de la précédente mandature)

Avant de poursuivre, le DS nous a rappelé le fait qu'il n'était pas favorable à ce que les membres de la section se présentent au concours DR2 et postulent à des promotions DR2-DR1, DR1-DRCE1, etc.

Suite à cette intervention et au fait que Karine Loubière ait fait part de sa volonté de candidater comme secrétaire scientifique et de continuer à postuler DR2, un long débat a eu lieu autour de cette question. D'autres membres de la section (élus et nommés) envisagent également de candidater à des promotions ou concours.

Après que chaque membre se soit exprimé, un vote a eu lieu. La question était :

« Êtes-vous favorable à ce que les membres de la section s'engagent à ne pas candidater à une promotion ou au concours DR2 pendant la durée de leur mandat au sein de la section ? »

Résultat : 17 contre, 3 abstentions, 0 oui

Election du Secrétaire Scientifique

Une seule candidature : Karine LOUBIERE (CR CNRS, LGC, SNTRS)

Vote : 20 oui, 0, abstention, 0 contre

La présidente propose d'inviter un élu C à chaque bureau.

Vote : 15 oui – 1 contre – 4 abstentions

La présidente propose d'inviter l'ancien président de la section pour siéger au premier bureau (préparation de la session d'automne).

Vote : 19 oui – 0 contre – 1 abstention

Information sur les visites HCERES :

Des propositions de représentants (chercheurs et élus C) aux comités de visite avaient déjà été réalisées par l'ancien président de la S10, qui siège dans cette nouvelle mandature. Ces propositions avaient été établies en concertation avec les anciens membres réélus, devant l'impossibilité d'attendre que la nouvelle section soit en place (pression de l'HCERES). L'ancien président avait pris contact avec chacun des élus C (2 sont sortants et le 3^e a déjà fait 2 mandats). Certaines propositions ont été suivies, mais d'autres non.

*Journée d'accueil CoNRS de la section 11 Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions (INC)
vendredi 23 septembre 2016*

Guillaume Fleith est l' élu SNTRS-CGT et rédacteur de ce compte rendu.

Matinée plénière :

Présents : Anne Peyroche (DGDS) ; Dominique Massiot (D INC) ; Pierre Coural (DRH) ; Marie-Claude Labastie (SG CoNRS).

Je ne refais pas l'ensemble des comptes rendus des présentations qui ont été très bien fait dans d'autres CR (à lire dans ce SNTRS-Info, plus bas).

Je note en plus :

HCERES (A.Peyroche) :

Les relations entre HCERES et le CNRS sont passées de conflictuelles à un apaisement, amenant vers plus de discussion. « Tout n'est pas joué et il faut continuer à discuter avec l'HCERES.(notamment pour la place des élus C au sein des visites) »

INC en chiffre (par D.Massiot) :

13 100 agents CNRS dont

4900 Chercheurs (représente 31 % dans les labos) + 400 hors INC

2820 IT (représente 57 % dans les labos)

5438 Non Permanents (3399 doctorants, 626 post-doctorants, **1413 CDD**)

PPCR (par P.Coural) :

Les grilles des AI et IE devrait être refaite avant a fin de l'année.

Section 11 :

21 membres. (1 absent)

Un des élus C n'est pas présent : Alain Rivet (UNSA)

La 2^{ème} élu C, Guylaine Ducouret (SNPTES), n'était pas présente le matin.

D'où, aucun accord au préalable avant la réunion de section sur différents sujets (Présidence du bureau, élu C au sein du bureau, CR intersyndicale...)

*ACN présente le fonctionnement, mission et rôle d'une section CoNRS.

*Tour de table de la section pour se présenter. **Je suis le seul à indiquer mon appartenance syndicale.**

Élection du président de section :

Une seule candidature, **Véronique Schmitt** (DR, membre de la direction du Centre de Recherche Paul Pascal, équipe Matériaux Fonctionnels par Ingénierie Colloïdale, membre élu) élu à l'unanimité.

Élection du bureau :

3 candidats :

- **Élise Deniau** (McF ; Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux- équipe de Physique et Chimie des Polymères, membre élu) 14 pour.

Par la suite, elle est élue secrétaire du bureau (19 pour, 1 abs, 1non)

- **Alain Durand** (Pr, directeur du Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire) 14 pour.

- Laurent Heux (CR ; Centre de recherches sur les macromolécules végétales, équipe Structure et propriétés des glycomatériaux, membre nommé) non élu : 11 pour.

Membres nommés par D.Massiot :

- Laurent Heux
- Christophe Boisson (DR2, Chimie Catalyse Polymères et Procédés, membre élu)

Rappel des règles INC (toujours par D.Massiot) :

Pas de recrutement de chercheur si celui-ci a fait sa thèse au sein du laboratoire. Exception : avoir de forts arguments, montrant un projet scientifique (très) solide.

Le coloriage/fléchage des postes n'est pas une obligation de suivi pour la section, mais plus une sensibilité scientifique que l'INC veut pousser.

Règles au sein de la section :

- l'ensemble de la section est d'accord pour qu'un élu C soit invité permanent au bureau

Ma collègue, Guylaine Ducouret n'est pas très enthousiaste, encore moins, lorsque je propose d'y participer à tour de rôle.

Promotions C : Il n'y aura pas de promotion de membre de la section.

Recrutement Chercheur : Nous sommes passés de « pas de recrutements dans les laboratoires où il y a un représentant au sein de la section »(!) à « Pas de recrutement dans les équipes de recherche où il y a un représentant au sein de la section ». Cela devient de plus en plus contraignant pour un chercheur de siéger !

HCERES :

3 laboratoires en vague C :

UMR 7375 Laboratoire de chimie des macromolécules (Nancy) (Daniel Taton ; Guylaine Ducouret)

UPR 22 Institut Charles Sadron (Strasbourg) (Véronique Schmitt ; Alain Rivet)

UMR 7333 Adhésion et inflammation (Marseille) (Pascal Martin ; Guillaume Tresset ; Guillaume Fleith)

Les 3 élus C sont proposés à l'HCERES pour faire les visites, malgré le fait que je ne peux y participer (même vague).

Après la réunion, G. Ducouret m'explique qu'elle ne veut pas participer au bureau (déjà trop de travail). Je verrai avec A.Rivet, si et comment on se répartit la présence au bureau.

Le 1^{er} bureau se fera sans élu C.

« Pas la peine de rester pour le 1^{er} bureau ». En espérant que ce ne soit pas le début d'une habitude !

Journée d'accueil CoNRS (23/09/2016)

Section 13 : Chimie physique, théorique et analytique

Tioga Gulon est l' élu SNTRS-CGT et rédacteur de ce compte rendu.

Je m'excuse par avance pour ce compte rendu succinct, mais j'étais tellement absorbé par cette première journée que je n'ai pas pris beaucoup de notes.

Lors de la journée j'ai pu rencontrer les deux autres élus C de la section. L' élu CFDT est assez attentif sur les conditions de travail des agents et notre place dans la commission, l' élu SNPTES (déjà élu au mandat précédent) est plus mesuré sur le pouvoir réel des élus C. Nous nous sommes mis d'accord pour demander qu'un élu C soit invité au bureau. Nous tournerons tous les ans, l' élu SNPTES commencera car il a plus d'expérience (deuxième mandat).

Réunion de la section 13 (14h-17h)

Présents : 19 personnes sur les 21 membres de la section

Annuaire : <http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=13>

La séance est conduite par l' Assistante du Comité National qui explique le déroulement de la réunion et nous présente le fonctionnement et le travail futur de la section.

Lors d'un tour de table, tous les membres (y compris les élus C) se présentent : leur laboratoire, leur fonction et leur spécialité scientifique. *Je suis le seul à indiquer mon appartenance syndicale.*

Élection du président :

Deux candidatures :

- Marc SIMON, Directeur de recherche CNRS au Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (UMR7614) à Paris *spectroscopiste, membre élu*
- Philippe HAPIOT, Directeur de recherche CNRS à l' Institut des Sciences Chimiques de Rennes (UMR6226) à Rennes *électrochimiste, membre élu*

Préalablement à la tenue de la réunion, ces deux personnes avaient fait « savoir » aux membres de la section leurs intentions de candidater.

Les deux candidats présentent leur parcours et expliquent les points forts qu'ils souhaitent mettre en avant dans leur mandat. Les échanges, le débat entre les deux candidats, ainsi que les questions des membres de la section se déroulent pendant une heure.

Philippe Hapiot met en avant son expérience en tant que président lors de la session 2008-2012 et ancien délégué scientifique à l' HCERES. Tandis que Marc Simon parle plutôt de renouveau, que sa candidature ferait tourner la discipline principale des présidents (anciens présidents électrochimistes et théoriciens) et de sa vision des décisions de la section (*SNCS-FSU*).

Lors du débat, Il est convenu entre les deux candidats que quel que soit le résultat du vote il serait bien que le perdant soit au bureau.

Résultats des votes : 10 voix pour Philippe Hapiot et 9 voix pour Marc Simon.

Philippe Hapiot est élu président.

Élection du Secrétaire Scientifique:

Un seul candidat Aurélien DE LA LANDE DE VALLIERE Chargé de recherche CNRS au Laboratoire de Chimie Physique (UMR8000) à Orsay, **membre élu**.

Élection du Bureau

Il y a plusieurs prétendants aux sièges du bureau. Dans un souci d'égalité et de représentativité des disciplines, des membres élus et nommés, des fonctions et des hommes femmes, le président propose à l'assemblée que l'on élise donc Marc SIMON comme convenu entre les deux candidats à la présidence.

Et que l'on propose au directeur de l'INC de nommer :

- Michel CAFFAREL, Directeur de recherche CNRS au Laboratoire de chimie et physique quantique (UMR5626) à Toulouse **membre nommé**
- Caroline TOKARSKI, Maître de conférences au laboratoire Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (USR3290) à Villeneuve d'Ascq **membre nommé**

Il y a une bonne entente entre tous les membres de la section pour que l'on procède comme ceci.

Après une pause, le Directeur et la Directrice adjointe scientifique (DAS) de l'Institut de Chimie (INC) viennent nous annoncer ces nominations.

Informations et règles:

Suite à ces élections, le président dit qu'il est habituel d'inviter un élu C à assister au bureau et nous demande si on le souhaite. Arnaud MARQUETTE lui répond qu'il commencera à participer au bureau et que par la suite nous tournerons entre élus C.

Philippe Hapiot aborde les visites HCERES, pour la vague C, et qu'en principe les personnes représentantes de la section ont déjà été contactées. **Étant d'un laboratoire de la vague C, je ne peux faire partie de la commission HCERES de visite de ces laboratoires et je ne sais pas qui est expert IT.**

Vient ensuite, une discussion pour définir les règles que la section va se fixer pour la promotion des Chargés de recherche en Directeurs de recherche si un membre de la section souhaite candidater.

Il y a plusieurs avis divergents, voici un résumé des avis avancés par différents membres de l'assemblée :

- Règle précédente si la personne est élue, elle ne peut pas. Mais si elle est nommée, elle peut, car la personne élue s'est présentée pour être membre de la section.
- Un membre nommé peut tout autant refuser sa nomination pour déontologie donc pas de différence.
- Des personnes de la section souhaitent candidater DR et ils trouvent injuste que ça leur soit impossible pendant 5 ans.
- Il y aurait un sentiment d'injustice et de favoritisme par la communauté des chercheurs si un membre de la section est promu par cette même section.
- Ces membres candidats devraient-ils démissionner ou se présenter dans une autre section?

Devant un manque de consensus et de temps, le président repousse la décision à la session d'automne.

Il annonce la fin de la réunion et nous informe que le bureau va se réunir pour répartir les dossiers de demande d'évaluation. Clôture à 17H00 pour les membres de la section à l'exception du bureau.

Session d'automne : du 14 au 17 novembre 2016.

*Compte rendu intersyndical de la journée d'accueil des
sections du département de Chimie
du Comité National (Mandat 2016-2021) et de la première
réunion de la section 15 Chimie des matériaux,
nanomatériaux et procédés
vendredi 23 septembre 2016*

Bernard Dussoubs élu C, SNPTES, Nancy ; bernard.dussoubs@univ-lorraine.fr ; 03 83 58 42 62

Philippe Falque, élu C, SGEN-CFDT, Montpellier ; philippe.falque@univ-montp2.fr ; 04 67 14 91 02

Abel Haidoux, élu C, SNTRS-CGT, Montpellier ; abel.haidoux@univ-montp2.fr ; 04 67 14 45 52

Olivier Toulemonde, élu B2, SNESUP-FSU, Bordeaux ; olivier.toulemonde@icmcb.cnrs.fr ; 05 40 00 22 82

Claudia Zlotea, élue B1, SGEN-CFDT, Thiais ; claudia.zlotea@icmpe.cnrs.fr ; 01 49 78 11 29

Accueil, le matin, de l'ensemble des sections du département de Chimie

Accueil par Anne Peyroche directrice générale déléguée à la Science et par Dominique Massiot directeur de l'Institut de Chimie.

Anne Peyroche rappelle que les Comités de Sections travaillent auprès du CNRS pour des missions d'évaluation et de recrutement qui sont toutes les deux des missions d'intérêt général et, que les membres des sections sont donc tenus à la confidentialité.

Il est abordé l'évolution actuelle des modes d'évaluation des unités. Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) s'est substitué à l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Cette disposition qui a pris effet le 17 novembre 2014, va de pair avec un rapprochement via des dialogues constructifs et des faits entre le CNRS et l'agence d'évaluation, mais il n'existe pas d'écrit. Par exemple, il est proposé sur avis des sections scientifiques qu'un élu C de la section soit présent au sein du comité de visite, mais il existe encore des discussions sur son rôle exact.

Intervention de Marie Claude Labastie secrétaire générale du Comité national

Marie Claude Labastie présente le fonctionnement administratif du CoNRS ainsi que les différentes instances (Instituts, Sections, Commissions Interdisciplinaires, Conférences des présidents, coordination des secrétaires scientifiques, coordinations des responsables des instances du CoNRS) et le rôle du secrétariat général du CoNRS. Des organigrammes et le règlement intérieur sont présentés et consultables sur le site web (<http://www.cnrs.fr/comitenational/accueil.html>).

Intervention de Dominique Massiot directeur de l'Institut de Chimie.

Dominique Massiot présente l'Institut de Chimie (114 UMR, 9 UPR et 7 UMS) en soulignant les aspects interdisciplinaires, l'importance des politiques de site qui semblent orienter la politique globale en s'appuyant sur les différents défis de sociétés déclinés dans les programmes ANR ainsi que l'importance des politiques de réseaux impliquant des partenaires industriels.

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec l'assemblée permettant de préciser, que la notion de coloriage des postes concernera des thématiques, pas des laboratoires. Il est indiqué que le coloriage est un processus dans la durée qui n'impose pas une priorité de recrutement immédiate s'il y a un déficit de candidats. Cependant, le coloriage a une valeur forte puisqu'il émane d'un arbitrage réalisé à partir des remontées des unités via la demande de moyens et des discussions entre les instituts et les sections du comité national afférentes. Pour notre section, la notion de coloriage s'appliquera a priori autour du réseau RS2E et à une autre thématique.

Enfin, il a été rappelé que les sections du CNRS sélectionnent les candidats au jury d'admissibilité et qu'après arbitrage des instituts qui tient compte du projet des candidats retenus, le président du CNRS les nomme. Ensuite c'est l'institut de référence qui les affecte dans les unités.

Intervention de Pierre Coural Directeur des ressources humaines

La prévision d'attribution de postes pour 2017 reste 300/300 (Chercheurs/IT) identique à 2016. Il n'y aura que 200 départs en retraite pour les chercheurs c'est pourquoi le recrutement de 300 chercheurs est une exception du CNRS par rapport au reste de la fonction publique.

Intervention d'Anne Pépin directrice de la mission pour la place des femmes.

Anne Pépin a souhaité nous présenter le rôle et les actions de la mission pour la place des femmes. Elle a alerté l'ensemble des collègues sur l'existence de biais au cours des recrutements qui modifient le rapport d'égalité vis-à-vis du genre dans l'enseignement supérieur et la recherche (voir aussi <http://www.cnrs.fr/mpdf/>).

Dans l'après-midi a eu lieu la première réunion de la section 15. Annuaire de la section : <http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=15>

Membres élus : M. Jean-Luc Adam, Mme Florence Babonneau, M. Bernard Dussoubs, M. Philippe Falque, Mme Doina Gordin, M. Abel Haidoux, M. Olivier Joubert, M. Antoine Maignan, M. Philippe Miele, Mme Dominique Poquillon, M. Olivier Toulemonde, Mme Claudia Zlotea.

Membres nommés : M. Silvere Akamatsu, M. Thierry Chartier, Mme Marie Vanessa Coulet, Mme Corine In, M. Mario Maglione, M. Carlo Massobrio.

Sont présents 18 membres élus et nommés ainsi que l'assistante du comité national (ACN) Cécile Lokiec.

La réunion débute par la présentation du fonctionnement de la section par l'ACN en rappelant les missions de la section et des commissions interdisciplinaires (CID) auxquelles elle est rattachée (CID 50 Gestion de la recherche ; CID 52 Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel ; CID 54 Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. Présentation générale des CID : http://www.cnrs.fr/comitenational/cid/cid_acc.htm).

Antoine Maignan, seul candidat, est élu président.

Florence Babonneau et Doina Gordin, seules candidates, sont élues membres du bureau.

L'institut de Chimie en la personne de Dominique Massiot nomme deux membres au bureau, à savoir Mario Maglione et Thierry Chartier.

Doina Gordin, seule candidate, est élue secrétaire scientifique.

Le bureau invitera un élu C à chaque fois. Cette proposition faite par A. Maignan avant son élection est approuvée par vote de la section.

Élection par les membres de la section du siège B1 vacant. Trois personnes se sont portées candidates : Pierre Bouvier (UPR 2940), Muriel Braccini (UMR 5266) et Houria Kabbour (UMR 8181). Houria Kabbour est élue.

Une discussion s'opère au sujet de la prochaine vague d'évaluation de l'HCERES. Il semble que le travail de désignation d'un membre de la section au comité de visite HCERES ait été réalisé à partir de la base de données des élus du nouveau mandat. Une proposition de participation de membre élu C au comité de visite est mise en place.

Finalement, une discussion s'engage sur les mots clés, sur les notions d'éthique (lors de promotions et/ou lors des concours de recrutement) et sur les critères de recrutement et d'évaluation de la section.

La discussion sur les mots clefs sera finalisée par courrier électronique entre les membres de la section. Le résultat sera disponible sur le site web du Comité National

Cher(e)s collègues, nous comptons sur vos remarques.

N'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez nous indiquer l'adresse de collègues ne recevant pas ce compte-rendu.

Réunion Section 17

Système solaire et univers lointain 30/09/2016

Gilles KACZMAREK est l'élu SNTRS-CGT de la section 17 et rédacteur de ce compte rendu.

Les membres de la section 17 se présentent un à un et ensuite Isabelle COURTHIAL, notre ACN, nous donne les informations nécessaires pour procéder à l'élection du président de notre section.

Doyen des élus d'un mandat antérieur, François Xavier SCHMIDER est nommé Président de séance en attendant l'issue du vote du président.

Benoît MOSSER est le seul à se porter candidat à cette fonction, il demande un temps pour exposer son programme et propose de répondre à nos questions.

Nous procédons au vote.

Benoît Mosser est élu Président de la section 17 avec 15 oui, 0 non et 3 abstentions.

Composition du bureau :

Laurent CAMBRESY 18 oui, 0 non et 2 abstentions (secrétaire scientifique)

Kumiko KOTERA 20 oui, 0 non et 0 abstentions (membre du bureau élue)

Aurélie GUILBERT-LEPOUTRE (membre du bureau nommée)

Pello ROSER (membre du bureau membre nommée)

J'ai certainement mal noté les résultats chiffrés car le total des voix ne fait pas 21.

Cela dit vous pouvez consulter les noms des membres de la section 17 à cette adresse :

<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=17>

J'ai demandé au président de nous informer sur ses intentions vis-à-vis des élus C.

Sylvie Brau Nogué (SGEN) apporte quelques précisions à ma question.

Benoît Mosser nous assure que les élus C participeront en tant qu'experts aux visites de labos et auront toute leur place dans la section 17.

Avec la 3ème élue C, Marie-Christine GONTHIER (SNPTES), nous avons demandé à sortir pour trouver un accord afin que l'un de nous soit invité permanent au bureau.

Nous effectuerons un turn over pendant 3 ans et ensuite nous verrons.

C'est Sylvie Brau Nogué (SGEN) qui sera présente au bureau la première année.

La séance est close à 16h45 pour laisser place au 1er bureau de la section 17.

Compte-rendu de la journée d'accueil Section 20 Biologie moléculaire et structurale, biochimie - 26/09/2016

Frédérique Dewitte est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

Le matin (de 9h30 à 13h)

- Marie-Claude Labastie, secrétaire Générale du Comité National
 - Anne Peyroche, Directrice Générale déléguée à la science (absence d'Alain Fuchs)
 - Catherine Jessus, directrice de l'INSB
 - Pierre Coural, Directeur des ressources humaines
 - Maria-Theresa Pontois chargée de projets de la mission pour la place des femmes au CNRS
- Ces présentations étaient communes avec d'autres sections de l'INSB, identiques à celles décrites dans les CR déjà disponibles et reprises dans le livret d'accueil des sections et CID remis lors de cette journée.

Les différentes sections se sont réunies dès 14h.

Réunion de la section 20

Les 21 membres de la section étaient présents

Annuaire : <http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=20>

L'ACN DUFROT-CHABRIERE Danuta, nous présente le fonctionnement de la section du comité national et le déroulement du travail de l'après-midi. L'outil de travail Marmotte via le portail janus/CNRS sera celui à utiliser pour les rapports.

La réunion a débuté par un tour de table où chacun se présente et décrit ses activités avant de procéder à l'élection du bureau.

Les candidats élus ont été les seuls à se présenter.

Ont été élus :

- **Président** : Yves GAUDIN (membre élu collègue A1)
- **Secrétaire scientifique** Emmanuel TETAUD (élu SNCS-FSU du collègue B1)
- **Membre du bureau** : Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI (élue SNCS-FSU du collègue A1)

Ont été nommés par le DAS de la section, Hugues LORTAT-JACOB :

1. Isabelle SCHALK (Membre nommée A1)
2. Carine TISNÉ-VICROBECK (Membre nommée A1)
3. Le président propose qu'un élu C participe au bureau à tour de rôle. Les élus C ainsi que le bureau approuvent cette proposition.

Promotions des membres A et B de la section pendant la durée du mandat :

Cette question sera traitée en débute de session d'automne.

Comités de visite des laboratoires :

Le président demande aux élus C de se positionner sur les visites les plus tardives de la vague.

Des rapporteurs sont désignés pour les visites HCERES à venir (un titulaire et un suppléant pour chaque, plus un élu C). Ceci avec la réserve que les élus C soient nommés par l'HCERES.

Des propositions de représentants (chercheurs et élus C) aux comités de visite avaient déjà été réalisées par l'ancien président, qui siège dans cette nouvelle mandature. Ces propositions avaient été établies en concertation avec les anciens membres réélus, devant l'impossibilité d'attendre que la nouvelle section soit en place.

La prochaine vague sera plus facile à suivre et de voir la politique suivie par l'HCERES et la communication avec les sections du comité national.

La séance est close et se poursuivra par la séance de travail du bureau.
Les dossiers ont été répartis en fonction des compétences de chacun.
Les élus C participeront sans être rapporteur aux écoles thématiques, aux différentes expertises (projet ou suivi ou intégration d'équipe ou restructuration de laboratoires) et seront rapporteurs des dossiers de reconstitution de carrière des recrutés.

Session d'automne du 17 au 21 octobre 2016.

Compte-rendu de la journée d'accueil - 26/09/2016 - Section 25 - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

Rédaction Isabelle NONDIER et Michaël DEMARQUE, élus SNTRS-CGT

*Le matin, séance semblable à celle décrite dans d'autres comptes rendus.

- Intervention d'Anne Peyroche, DGDS, en l'absence de M. Fuchs.
- Message pour encourager les jeunes à demander la PEDR (sous-entendu de chance réelle d'obtention).
- Intervention de Catherine Jessus, directrice de l'INSB.

Défense de la recherche fondamentale : découvertes en biologie = ni prévisibles ni programmables. Cela justifie la prise de risque et la recherche de rupture, avec une contrepartie (il en fallait bien une) = l'excellence !

Critique des financements basés sur des défis sociétaux, de la programmation de la recherche, des « dérives » (cela n'a pas été formulé comme cela) du *big data*.

Pub pour le livre blanc écrit en réaction et présenté à l'Assemblée nationale.

Exemple de la méthode CRISPR-Cas9 issue de 30 ans d'études sur E. Coli et les séquences répétées.

Exemple de domaines en « révolution » : plasticité et robustesse du vivant, choix des destins cellulaires. Qu'est-ce qu'être vivant (exemple de virus géant ?!) ?

Rappel de l'interdisciplinarité comme incontournable en biologie.

Retour sur le rôle d'accompagnement plutôt que de pilotage de l'institut (le plus grand du CNRS) et sur les chiffres (recrutements, dotation). Satisfecit de la direction sur la limitation des dégâts par rapport à d'autres disciplines. Prédiction de situation probablement moins favorable dans les années à venir.

-Les autres interventions étaient de même nature que celles déjà rapportées pour d'autres sections.

*L'après-midi, le doyen des élus du mandat précédent est nommé Président de séance en attendant l'issue du vote du président.

L'assistante du comité national pour notre section introduit l'ordre du jour et fait quelques rappels sur les différentes sessions à venir.

La section est composée de 19 membres. Il est annoncé qu'un appel à candidature va être relancé pour pourvoir les places restantes (une en A2 et une en B2).

La séance commence par un tour de table de présentation avec description rapide des activités de chacun.

Deux candidats à la présidence de section : un membre nommé, visiblement candidat de la direction et un élu sortant SNCS-FSU.

Profils pluridisciplinaires assez similaires, le membre élu plus proche des aspects cliniques.

Une des questions de la discussion est l'indépendance vis-à-vis de la direction.

Le candidat nommé indique qu'il attendait d'être DR1 avant de se présenter aux élections ce qui est arrivé après la clôture des inscriptions. Il avait envoyé un mail pour annoncer sa candidature à la présidence avant la réunion.

Le membre élu explique qu'il se sent légitime puisqu'il a été élu pour la seconde fois d'affilé par ses pairs. Il veut faire profiter la section de son expérience. En tant qu'élu A2 il défend une grande indépendance face à la direction.

Les membres posent des questions sur plusieurs aspects, critères d'évaluations, « auto-service », position face aux attributions de PEDR, lien avec l'autre section traitant de neurosciences. Les réponses des deux candidats sont assez proches.

Le membre nommé est élu au premier tour (11 voix contre 8 pour l'élu).

Le bureau est ensuite élu :

3 candidats, deux élus, un nommé futur secrétaire, un SNESUP-FSU. Une candidate SNCS-FSU est recalée.

Les élus C sont invités permanents au bureau, un élu de province ne souhaite pas participer au bureau, les deux autres élus (un SNCS-FSU et l'autre SNTRS) se partageront la place.

Intervention du DAS de la section, Bernard Poulain.

Il fait un discours sur le mandat à venir et revient sur l'articulation entre les deux sections « neurosciences », la 25 et la 26 et se félicite du coup de l'élection du président dont le profil est à l'interface entre les deux et qui pourra faire le lien facilement.

Il nomme ensuite deux membres supplémentaires pour le bureau.

Des rapporteurs sont désignés pour 3 visites HCERES à venir (un titulaire et un suppléant pour chaque, plus un élu C). Ceci avec la réserve que les élus C soient nommés par l'HCERES

La séance est close et se poursuivra par la séance de travail du bureau, Isabelle reste en tant qu'élu C pour cette première séance.

Nous avons réparti les dossiers en fonction des compétences de chacun, il a été convenu que les élus C seraient rapporteurs de l'évaluation des écoles thématiques.

Journée d'accueil Section 26

Cerveau, cognition, comportement

Christelle Lemoine-Lardennois est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

L'assistante du comité national introduit la séance et présente son successeur, Nicolas Claudon, nouvellement arrivé au comité national avec qui nous travaillerons dès la prochaine session.

La section 26 comprend pour le moment 20 membres, avec un siège vacant dans le collège B2 et un absent le premier jour.

Élection du président et du bureau :

- Un seul candidat pour la présidence, élu : 18 oui, 1 abstention : Pascal Barone, membre élu, effectue son second mandat.

- Pour le bureau 2 élues se présentent et sont élues avec 19 oui chacune : Christine Assaiante et Delphine Pins (second mandat en tant qu'élue) qui est également élue secrétaire scientifique. Les deux personnes nommées par la direction sont : un nommé, Jean-François Bonnefon et une élue, Audrey Dussotour, qui représente une discipline sous-représentée dans notre section, je reviendrai sur ce point.

La section se met d'accord pour la présence d'un élu C au bureau, nous tournerons.

Le président fait un point sur les personnes qui effectueront les comités de visite HCERES pour qu'il envoie la liste au HCERES. Pour chaque laboratoire, un chercheur (plus un suppléant) et un élu C sont désignés. Pour ma part, je participe à 4 comités de visite, et j'ai bien été contacté par la suite par le HCERES pour faire partie intégrante des comités de visite. Ceci constitue un réel changement par rapport aux années précédentes où ma présence était en marge du comité, la section envoyant systématiquement un élu C pour les laboratoires rattachés en primaire à notre section.

Après la levée de la séance, le bureau se réunit pour désigner les rapporteurs, ce qui est compliqué pour cette section.

Pour expliquer ce problème, il faut avoir en tête que la section 26 est rattachée principalement à l'INSB mais également à l'INSHS en secondaire (INSHS qui « donne » depuis plusieurs années deux postes fléchés de CR que la section doit recruter, au sein de la section 26, pour ensuite intégrer des laboratoires SHS). La section est multidisciplinaire et regroupe, pour faire court :

- Les neurosciences comportementales
- La psychologie
- L'éthologie

Lors de ce renouvellement de mandat, la direction a surtout nommé des psychologues et l'éthologie est sous-représentée. La ventilation des dossiers a donc été très difficile au cours de ce bureau.

Compte-rendu de la réunion d'accueil de la Section 27 du Comité National Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

Bruno Pouvelle est l'élu SNTRS-CGT et rédacteur de ce compte rendu.

Journée d'accueil de trois sections de l'INSB et d'une section de l'INSMI : 27/09/2016

Ordre du jour :

Matinée plénière

1. Accueil et présentation générale de l'Institut par la directrice de l'INSB, Catherine Jessus
2. Présentation générale par la secrétaire générale du CoNRS, Marie-Claude Labastie
3. Intervention de la directrice de la mission pour la place des femmes, Maria-Teresa Pontois
4. Intervention du directeur des ressources humaines, Pierre Coural

Après-midi par sections

5. Présentation par l'Assistante du Comité National
6. Election du Président, du bureau et du Secrétaire
7. Nomination de deux membres du bureau
8. Election des membres élus manquant de la section
9. Désignation des élus C pour les visites de laboratoires de la vague C
10. Réunion du bureau

Plénière

Catherine Jessus commence par décrire la place de l'INSB dans le CNRS (environ 25% de l'ensemble du CNRS). Elle présente sa conception de ce qu'est un laboratoire de recherche de l'INSB. Elle insiste sur l'impossibilité de faire une recherche de qualité pour des petites unités isolées. Il est donc indispensable, à ses yeux, de regrouper les petites structures pour atteindre une taille critique. Cette taille n'étant pas absolue et dépendant des domaines, de l'environnement... Pour elle, c'est la qualité scientifique qui prime et cette qualité dépend aussi des interactions interdisciplinaires, des apports technologiques, des confrontations d'idées avec les autres disciplines que la biologie. D'ailleurs, l'INSB est le seul institut à avoir des interactions avec tous les autres instituts du CNRS.

Par rapport au recrutement, elle insiste sur la nécessité d'accorder une importance particulière aux chercheurs qui semblent présenter une capacité particulière d'innovation.

Côté financement, elle déplore le fait qu'ils sont loin d'être à la hauteur des besoins, que les gouvernements ne consacrent pas à la recherche les moyens nécessaires, ce qui pénalise tout particulièrement la recherche fondamentale. En ce qui concerne la biologie, elle regrette que ce domaine ne fasse pas rêver les gens comme d'autres domaines scientifiques, ce qui serait sans doute plus favorable à un meilleur financement. En ce sens elle se félicite de la parution prochaine d'un livre blanc destiné à exposer au grand public les côtés enthousiasmants des découvertes en biologie.

Elle présente les perspectives en matière de recrutement et de budget. Pour ce qui est des chercheurs, après une chute de 25% des postes ouverts entre 2010 et 2013, puis une période de stabilité, 2016 a été très favorable, avec une augmentation de 22% et 2017 devrait l'être aussi, avec une augmentation de 11%. Avec 73 postes ouverts au concours, 2017 devrait permettre de retrouver le niveau de 2010. Elle exprime par contre de grandes craintes pour 2018. Pour ce qui est des ITA, la situation est catastrophique. Depuis 2010, nous sommes passés

de 83 à 40 recrutements annuels. Au niveau budget, on assiste à une quasi stabilité, ce qui signifie donc une baisse en euro constants, compte tenu de l'inflation. Cependant, l'INSB s'en tire plutôt bien, avec une hausse de 1,2% de son budget, par rapport à l'ensemble du CNRS, dont le budget diminue de 0,6%.

Elle résume de la façon suivante : des moyens de fonctionnement insuffisants, des inquiétudes par rapport au recrutement des jeunes chercheurs, un manque criant d'ITA, un poids énorme des infrastructures dans le budget (25%) et des ressources propres de plus en plus difficiles à obtenir.

Marie-Claude Labastie présente le fonctionnement du CoNRS et de ses instances de coordination, CPCN, CSS et C3N. Le secrétariat général du comité national est le garant du bon fonctionnement de toutes ses instances.

Elle présente le logiciel Marmotte et son importance pour le travail des membres des sections.

Elle énumère les différents documents qui sont mis à la disposition des membres des sections pour faciliter leur travail (règlement intérieur, critères d'évaluations, rapports de conjoncture) et incite chacun à aller les consulter, sur la clé USB fournie ou sur le site du CoNRS.

Elle informe sur l'élection des membres des Commissions Interdisciplinaires.

Maria-Teresa Pontois présente la mission pour la place des femmes et son action.

La mission analyse les facteurs d'inégalité de genre concernant les recrutements et l'évaluation au CNRS, ainsi que l'évolution des carrières (où l'on constate que le « plafond de verre » existe au CNRS comme partout ailleurs, malgré les apparences). Seulement 35% de femmes parmi les candidats convoqués à l'oral aux concours du CNRS. Dans les dossiers, il n'est pas systématiquement fait référence des périodes de congés parentaux ou interruption de carrière pour les enfants. Le bilan social du CNRS contient des indicateurs de genre. Des observateurs de la mission ont participé à certains concours de 2016.

Pierre Coural, DRH présente le rôle de la DRH qui « gère » et ne donne pas d'avis scientifiques. « Cette année, il y aura plus de création de postes que de départs à la retraite », prévisions de 300 chercheurs – 300 IT.

Le CNRS est très surveillé par la Cour des comptes. Cette dernière reproche un coût trop élevé des concours et des instances de coordination. Cela semble être dû à une explosion des frais de missions, les billets de trains étant souvent achetés au dernier moment, à un prix exorbitant. Il est demandé aux membres des sections de prévoir leurs déplacements à l'avance et d'anticiper pour les achats de billets.

Le DRH insiste sur le problème de l'âge de recrutement des chercheurs, qui recule de façon constante et qui ne permet plus aux personnes recrutées de faire une carrière complète au CNRS et de pouvoir prétendre à une pension correcte. Il invite à favoriser les candidats les plus jeunes par rapport aux plus âgés, lors des recrutements. Remarque dans la salle : leur âge ne sera pas différent d'ils vont dans le privé ; qu'est-ce qu'on doit faire des candidats les plus âgés ? Le DRH louvoie en arguant de possibilités de pensions meilleures suite à une carrière complète dans le privé plutôt qu'une partie dans le privé et une partie dans le public. Il insiste sur le fait que notre système de retraite est défaillant pour les personnes qui ont des carrières morcelées et qu'il existe le système RESAVER qui, dans d'autres pays européens, est utilisé pour améliorer cette question, grâce à un système de retraite par capitalisation. Face aux protestations dans la salle, il précise qu'il sait bien que la capitalisation présente des dangers importants, mais que c'est une question qui doit être étudiée et que, d'ailleurs, si des réticences importantes ont fait que notre pays n'y adhère pas, la France est observatrice de ce système RESAVER.

Il détaille les différents avis qui peuvent être rendus suite à l'évaluation des chercheurs et leurs conséquences. Il informe sur le fonctionnement du dispositif de suivi post-évaluation et sur l'avis d'insuffisance professionnelle qui peut conduire au licenciement.

Réunion de la section 27

Sur 16 élus et nommés, 15 présents et un absent pour raisons de santé. L'insuffisance du nombre de candidats à l'élection a fait que 5 postes n'ont pas encore été pourvus, 2 en A2, 1 en B1 et 2 en B2, et que nous devons pourvoir à ce manque parmi les candidats nouvellement déclarés.

Présentation par l'Assistante du Comité National

Nous avons commencé par un tour de table de présentation. Si les CR et DR se sont présentés en donnant leur fonction et leurs thématiques, les deux autres élus C se sont présentés uniquement en tant qu'élus C. Cela m'a semblé être la manifestation d'un sentiment d'infériorité vis-à-vis des CR et DR, qu'il serait bon d'aborder lors des réunions de formation. Personnellement, je me suis présenté par ma fonction et mes thématiques de recherche. Aucun des rares syndiqués, tous s'étant présentés avant moi, n'ayant précisé leur appartenance à un syndicat, je n'ai pas souhaité le faire, n'ayant pas jugé utile d'être le seul à poser ce qui pourrait être considéré par certains comme une barrière, dès notre première rencontre.

L'Assistante a ensuite repris un certain nombre de choses déjà présentées au cours de la matinée, telles que Marmotte, les fonctions de la section, le bureau...

Élection du Président, du bureau et du Secrétaire

Deux DR se sont présentés à la présidence de la section :

- François Trottein, non syndiqué, directeur de l'UMR8204 : Infection pulmonaire et immunité innée, au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille. Il a mis en avant son expérience du travail de la section 27, dont il est élu pour la deuxième fois, sa connaissance des différents domaines d'application de la section et sa volonté d'équité, de respect de chacun. Le tout avec beaucoup d'énergie et de volonté.
- Jean Davoust, SGEN-CFDT, directeur de l'UMR8253 : Biologie des lymphocytes T régulateurs et applications en biothérapie, à l'Institut Necker Enfants Malades - Centre de Médecine Moléculaire. Il a commencé par expliquer qu'il se présentait à la présidence car ce serait son dernier mandat ce qui, je pense, était très maladroit. Il a ensuite repris les points de Trottein en ajoutant qu'il était favorable à ce que les décisions se prennent le plus possible par consensus plutôt que par vote. Sa présentation était beaucoup moins volontaire et ferme.

1er tour : Trottein a eu 10 voix et Davoust 4 (1 abstention), il manquait donc à Trottein 1 voix pour être élu. Au 2ème tour, Trottein a été élu par 14 voix contre 1 à Davoust.

Aucun CR n'était candidat au poste de secrétaire.

Jean Davoust et Ulrich Blank (directeur de l'unité : mastocytes et basophiles dans l'inflammation et le remodelage, à la Faculté de Médecine Bichat), tous deux DR et seuls candidats, ont été élus au bureau. Jean Davoust a été élu secrétaire.

Tout le monde a été d'accord pour qu'un élu C soit invité permanent du bureau. Les deux autres élus C ont préféré, contre ma proposition, que nous fassions une participation tournante, en changeant l'élu C présent à chaque réunion.

Nomination de deux membres du bureau

A ce stade, le DAS, Bruno Lucas, est venu. Il n'a fait aucun discours, aucune présentation. Il a nommé Patricia Doublet-Dar (PU à Lyon 1, Bactériologie moléculaire et infectiologie, directrice de l'unité : Pathogenèse des légionelles) et Stéphane Emiliani (DR, relations entre VIH-1 et la cellule hôte, co-directeur de l'unité : Interactions hôte-virus, à l'Institut Cochin) au bureau et est reparti.

Élection des membres élus manquant de la section

Je me suis étonné, ainsi que d'autres personnes, du nombre de candidats aux sièges non encore pourvus, alors qu'ils ne s'étaient pas présentés lors de l'élection au CoNRS. Il nous a été répondu que ces personnes avaient en fait été « démarchées » pour se présenter. Elizabeth Bernardo (ingénieur au Centre de Recherche en Cancérologie à Angers, CGC) nous a cité le cas d'une personne qu'elle connaît, contactée par le DAS pour se présenter. Après ce deuxième tour « d'élections », nous nous retrouvons donc au final, avec plus de 7 membres choisis par l'administration dans la section.

Il manquait 5 élus à la section. Nous avons étudié les candidatures et avons fait un choix en fonction des thématiques scientifiques insuffisamment représentées parmi les membres déjà élus ou nommés de la section.

Nouveaux membres choisis par consensus :

B1 : Hugues Lelouard (CR, UMR7280, immunologie et biologie cellulaire des interactions hôte-pathogènes)

B2 : Olivier Silvie (CR, Inserm U1135, biologie moléculaire et immunologie du stade hépatocytaire du paludisme)

Nicolas Bidère (CR, Inserm U892, signalétique en oncogenèse et angiogenèse)

A2 : Jost Enninga (DR Pasteur, directeur de l'unité : Dynamique des interactions hôte-pathogènes)

Yves Denizot (DR, UMR7276, signalisation cellulaire, hématopoïèse, oncogenèse)

Désignation des élus C pour les visites de laboratoires de la vague C

Nous avons enfin désigné les élus C qui participeront aux visites de laboratoire :

- Elizabeth Bernardo (CGC, Nantes) pour le laboratoire de Michel Cogne à Limoges (UMR7276, Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations)
- Jean-Jacques Launay (CFDT, Marseille) pour les laboratoires de Jean-Marc Reichhart à Strasbourg (UPR9022, Réponse immunitaire et développement chez les insectes) et de Didier Raoult à Marseille (UMR7278, Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes).
- Moi pour les laboratoires de Valérie Quesniaux Ryffel à Orléans (UMR7355, Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires) et d'Eric Vivier à Marseille (UMR7280, Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy).

A posteriori, il nous a été signifié que nous ne pouvions participer à la visite d'un laboratoire de notre ville. Jean-Jacques Launay ne pouvait donc visiter l'unité Raoult, ni moi l'unité Vivier. Ces deux unités ont été attribuées à Elizabeth Bernardo et j'hérite de l'unité de Michel Cogne à Limoges, en plus de celle de Valérie Quesniaux à Orléans.

Réunion du bureau

C'est Jean-Jacques Launay qui a assisté à la réunion du bureau. À ce jour, je n'ai aucun retour à ce sujet.

27/09/2016 Réunion de la Section 28 : Pharmacologie, ingénierie et technologies pour la santé, imagerie biomédicale

Catherine Botanch est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

Matinée : Accueil

- Présentation de la directrice de l'INSB, **Catherine Jessus**. Informations générales sur le CNRS (la DGDR et le DG étaient absents). Situation budgétaire toujours tendue, l'emploi chercheur devrait revenir au niveau de 2010 en 2017. C. Jessus indique que l'emploi ITA à l'INSB constitue LE problème majeur avec une chute de **73%** du nombre de postes ouverts en 5 ans. « **On est en dessous de la cote d'alerte** ». C'est la seule fois sur toute une journée que nous entendrons parler ITA soit au total 5 min...

- Présentation générale du CN par sa SG, Marie-Claude Labastie.

Un topo intéressant axé sur la mission pour la place des femmes au CNRS (30% des chercheur(e)s...il y a encore du travail pour de nombreuses années.

- Présentation du DRH : essentiellement axée sur l'emploi chercheur avec un bilan et des perspectives assez peu enthousiastes...

Après-midi : Réunion de la section 28 en session plénière

- **Élection d'un candidat unique sur un siège vacant en collège B.**

- 3 candidats à la présidence : Monique Bernard, Jean-Luc Galzi et Florian Lesage.

Élection au 2^e tour de Monique Bernard (après retrait d'un des candidats)

Élection du bureau avec désignation des rapporteurs

- 2 élus et 2 nommés par l'Institut

Élection des membres au bureau : 2 candidatures

- Stéphane Dedieu (Collège A) et Emmanuelle Trevisiol (collège B)

- **Nomination** de Monique Dontenxill et Florian Lesage par la direction pour compléter le bureau.

- **Vote sur la présence d'un élu C au bureau** : unanimité à main levée.

- Il est convenu qu'un élu C siègera au bureau : rotation entre les 3 élus C.

- Comme mentionné pour d'autres sections, l'articulation CoNRS/HCERES est mal pilotée et hasardeuse. Les dates des visites ne sont pas connues et les modalités de participation du CoNRS au processus d'évaluation paraissent mal comprises, notamment par le SGCN qui devrait faire l'articulation. Pour un novice au CoNRS il y a vraiment de quoi en perdre son latin, néanmoins :

- Proposition d'un membre (A ou B) représentant la section + un suppléant pour les 7 comités de visite HCERES de la vague C. Beaucoup de difficulté à trouver des experts compétents car plus de la moitié des membres de la section appartiennent eux-mêmes à des labos de la **vague C**. Apparemment le HCERES interdit, pour cause de conflit d'intérêt possible, la participation d'expert appartenant ou dirigeant un labo faisant partie de la même vague d'évaluation.

- Proposition d'un élu C pour chaque comité malgré le fait que les modalités de participation (expert ?, observateur?...) ne soient toujours pas claires et qu'apparemment le représentant IT au sein du comité de visite ne soit pas nécessairement un élu (du CoNRS ou d'une autre instance)... Il semble que certains comités, dont les visites doivent avoir lieu dès novembre 2016, incluent un membre IT déjà nommé, problème soulevé par Monique Bernard pour la visite de son labo (Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale à Marseille) qui a déjà un volontaire IT proposé par le HCERES.

Réunion du Bureau d'automne 2016 :

- Désignation des rapporteurs des dossiers chercheurs un peu « à l'arrache », car les mots clés définissant les compétences des membres de la section viennent à peine d'être connus. Heureusement que 2 des membres du bureau sont des anciens de la précédente mandature.

- Les dossiers de reconstitution de carrière et d'écoles thématiques sont partagés entre les 3 élus C toujours à l'arrache sans connaître les dates...

*Journée d'accueil du comité national -
Section 29 (Biodiversité, évolution et adaptations
biologiques : des macromolécules aux communautés)*

Amandine Blin est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

Après-midi : réunion de la section 29 (14h-17h)

<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=29>

Présents : Mme Anne Geneviève Bagnères Urbany (SNCS-FSU), M. Vincent Bels (SNESUP-FSU), Mme Amandine Blin-Bernard (SNTRS-CGT), M. François Brischoux (nommé), Mme Marie Charpentier (nommée), M. Jean-Philippe David (SNCS-FSU), M. Christophe Douady (SNESUP-FSU), M. Xavier Duchemin (SNPTES), M. Jonathan Filee (élu), M. Sébastien Gibert (Sgen-Cfdt), M. Mohamed Jebbar (nommé), Mme Véronique Martin (SNCS-FSU), Mme Olga Otero (SNESUP-FSU), M. Thierry Perez (nommé), Mme Ana Rivero (SNCS-FSU), M. Tony Robillard (SNESUP-FSU), Mme Irène Till-Bottraud (nommée), M. Fabrice Vavre (SNCS-FSU), M. Xavier Vekemans (élu au siège vacant) et Mme Mylène Weill (nommée)

Élus C : Sébastien Gibert (Sgen-Cfdt), Amandine Blin-Bernard (SNTRS-CGT), Xavier Duchemin (SNPTES)

Excusée : Hélène Morlon (nommée).

Présentation par l'Assistante du Comité National, Fiona Benhaida.

La séance a été introduite par l'ACN qui introduit le fonctionnement et le travail futur de la section.

Un tour de table pour se présenter a été fait. Tous les membres (y compris les élus C) ont décliné leur laboratoire, leur fonction et leur spécialité scientifique. En revanche, j'ai été la seule à décliner mon appartenance syndicale.

Élection du siège vacant

Un seul candidat Xavier Vekemans, professeur de classe exceptionnelle, Université Lille 1, UMR 8198 Génétique et Évolution des populations végétales (GEPV) se présente.

Le résultat est : 17 oui, 2 abstentions.

Élection du président et du bureau

Fabrice Vavre (SNCS-FSU), Directeur de recherche CNRS au laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, UMR CNRS 5558 à Lyon a été le seul candidat à se présenter. C'est un ancien élu de la section. Il nous avait déjà contactés pour présenter ses arguments. Il les représente à nouveau. Il souhaite : « *s'inspirer du fonctionnement du mandat précédent, même si il est important de le redéfinir ensemble tout comme les critères d'évaluation. Il y a toutefois quelques points sur lesquels il aimerait travailler et où nous avons une marge de progression. Il s'agit en particulier de la communication avec la communauté, ainsi que de la détection et du suivi des chercheurs en difficulté. Ces points sont d'ailleurs largement connectés de son point de vue, puisqu'ils concernent nos capacités d'écoute de notre communauté, d'aide et de représentation auprès de la direction du CNRS. D'autres dossiers sont importants comme par exemple notre positionnement vis à vis de l'HCERES. Avec le renforcement du rôle du CoNRS dans la désignation des comités de visite, nous devons redonner plus d'importance à notre instance (qui est la seule à pouvoir croiser les unités et les personnels) dans l'évaluation des unités. Enfin, nous devons continuer à peser autant que possible pour que se poursuive (voire s'amplifie) le soutien à nos jeunes recrutés.* »

Le résultat du vote est le suivant : 17 oui et 2 abstentions.

Pour le bureau, 3 propositions de candidats :

- Olga Otero (SNESUP-FSU), Maître de Conférences UP, associée à l'UMR 7262 du CNRS
 - Vincent Bels (SNESUP-FSU), professeur MNHN, UMR 7205, Paris
 - Ana Riviero (SNCS-FSU), DR2 CNRS, UMR 5290, Montpellier
- Résultat premier tour** : 16 pour Olga Otero, 3 pour Vincent Bels, 0 pour Ana Riviero. Olga Otero est le premier membre élu.

Résultat deuxième tour pour élire le deuxième membre du bureau : Vincent Bels : 9, Ana Riviero : 9, Abstention : 1. L'égalité est parfaite, le membre élu est donc Ana Riviero car c'est la plus jeune.

Intervention de la DAS de l'INEE Martine Hossaert

Elle nous rappelle qu'il y aura 4 postes de CR2 et 2 postes de CR1. Il n'y aura ni concours flêché ni concours colorié. Les deux autres membres désignés par l'INEE pour le bureau sont Xavier Vekemans (professeur de classe exceptionnelle, Université Lille 1, UMR CNRS 8198 Unité Evolution, Ecologie et Evolution) et Anne-Geneviève Bagnères-Urbany (DR1 CNRS, UMR 7261, Tours).

Election secrétaire scientifique :

1 seule candidate Olga Otero, 2 abstentions, 16 oui (1 élu C est parti dans l'après-midi)

Ci-joint un récapitulatif sur les membres du bureau (mis à part pour Xavier Vekemans) avec leurs thématiques et méthodologies employées.

Nom	Prénom	Appartenance syndicale	Thématiques	Méthodologie
VAVRE	Fabrice	SNCS-FSU	Symbiose / interactions durables / microbiote, « Ecologie de la santé », adaptation/diversification des organismes	Séquençage haut débit (génomique, transcriptomique), Génomique comparative et fonctionnelle, Ecologie moléculaire, Phylogénie, Approches phénotypiques
OTERO	Olga	SNCS-FSU	Phylogénie, structures complexes ; Registre fossile, systématique paléontologique ; Paléo-milieus aquatiques, paléoclimat ; Paléodiversifications, paléobiogéographie	Anatomie, imagerie CT, phylogénie, paléohistologie (MCS), biogéochimie isotopique
BAGNERES URBANY	Anne Geneviève	SNCS-FSU	Evolution, Insectes Sociaux, Ecologie chimique	Chimie analytique, Comportement, Physiologie, Biologie moléculaire (basique)
RIVERO	Ana	SNCS-FSU	Disease ecology and evolution, Life history trade-offs, Parasites, Vectors, Wolbachia endosymbionts, Drug resistance, Co-infections, Malaria	Quantification of life history traits, Experimental design, Statistical analysis of data (multi-level experimental designs), Basic physiology, Basic molecular biology

Discussion

Le président rappelle que les candidatures pour le CID sont à faire avant le 15 octobre.

Il souligne également que les élus C sont maintenant intégrés comme membres experts de l'HCERES. Il a été décidé à l'unanimité que les 3 élus C se répartiraient les laboratoires à visiter. Toutes les dates n'ont pas encore été communiquées.

Concernant les demandes de promotion des membres de la section, il a été décidé par vote qu'il n'y aurait pas de promotion de membre de la section durant la durée du mandat (1 contre, 8 pour, 7 abstentions).

Pour le bureau, il a été décidé à l'unanimité que chaque élu C sera invité tour à tour. J'ai été désignée pour assister à la première réunion de bureau.

Clôture à 17H00 pour les membres de la section à l'exception du bureau

Session d'automne : du 14 au 18 novembre 2016

Réunion du bureau (17h-20h10)

Présents : *Fabrice Vabre, Olga Otero, Ana Rivero, Anne-Geneviève Bagnères Urbany, Amandine Blin et Fiona Benhaida*

Le bureau se réunit pour répartir les rapporteurs pour les travaux d'évaluation pour la session d'automne.

Les deux rapporteurs pour les évaluations des chercheurs ont été désignés sur la base de mots clés (152 dossiers). A noter qu'une fiche a été diffusée avant la réunion de section où chacun (y compris les élus C) était invité à décliner ses recherches, ses thématiques et mots-clés afin de faire connaissance avant. En revanche, vu le nombre de dossiers, il a fallu aller très vite...

Réunion du bureau close à 20h10.

Pris par le temps, le reste des rapporteurs pour les dossiers unité a été effectué par visioconférence ainsi que pour les écoles thématiques. J'ai été désignée rapporteur pour une école thématique. Il a été décidé d'échanges entre élus C et bureau pour la répartition des visites de labos.

Réunion Section 30 Surfaces continentales et interfaces (InEE-INSU)

30/09/2016

Patricia Bentoza est l'élue SNTRS-CGT de la section et rédactrice de ce compte rendu.

Nous avons été reçus en amphi, présentation par Mme Anne Peyroche, DGDS.

Les membres des sections rattachées à INSU et à l'InEE ont été conviés à retrouver leur directrice d'institut dans des salles distinctes, pour des questions de calendrier, nous a-t-on dit. J'ai rejoint la directrice de l'InEE, Stéphanie Thiebault. Des informations complémentaires ont été apportées sur le fonctionnement et le rôle des sections et le lien avec l'institut.

Stéphanie Thiebault rappelle que l'InEE est un jeune Institut créé en 2009, issu des sciences de la vie, des sciences humaines et sociales et des sciences de la terre. C'est un institut interdisciplinaire. Et rappelle l'importance de l'écologie « globale ».

Elle indique que lors de chaque session, les directions des instituts sont invitées à dialoguer avec les membres de la section et que les DAS sont invités à la demande des sections.

Elle demande de faire très attention au compte-rendu intersyndical notamment en ce qui concerne les « avis réservés » émis sur les chercheurs. Il est recommandé de ne pas indiquer le nom de l'Unité mais d'indiquer le nombre d'avis réservés sur l'ensemble des unités de la section afin de ne pas cibler les chercheurs notamment dans les unités où ils sont peu nombreux et donc repérables.

Elle rappelle également qu'il n'y a aucun contact avec les DAS au moment des jurys de concours chercheurs. Le nombre de postes cette année sera de 6 chercheurs : 4 CR2 et 2 CR1 pour les sections 29/30/31. Enfin les prochaines perspectives de l'InEE se tiendront sur Bordeaux, il y aura 27 ateliers.

À 14h nous rejoignons nos sections respectives.

En attendant l'élection du Président, c'est le doyen des membres de la section qui conduit la suite de la réunion. Nous faisons ensuite un tour de table pour nous présenter. Nous sommes deux du mandat précédent, un chercheur IRD et moi-même.

Notre ACN (assistante du comité national) apporte toutes les informations utiles sur l'organisation des élections et sur le déroulement du travail tout au long de l'année, dont voici quelques éléments d'information qui nous ont été donnés très vite (*j'ai pris les notes comme j'ai pu*).

- RESTRICTION
 - o Seul les DR2 peuvent évaluer un DR1
 - o Les CR2 peuvent être évalués par des CR et les DR.

- PERTE DU STATUT DE MEMBRE
 - o Si absent à 2 sessions consécutives (hors concours)
 - o Retraité
 - o Changement de statut rompant le quota de 4 DR et 3 CR du CNRS

- INCOMPATIBILITE de certains mandats avec le statut des membres de section :
 - o Membre de l'équipe de direction de l'institut
 - o Membre du CS (conseil scientifique) du CNRS
 - o Membre du CNU

- o Membre de jury des concours nationaux d'agrégation
 - o Membre du CS ou d'une CSS de l'INSERM - (ne concerne pas l'IRD).
- MEMBRES ELUS des CID
- o Sont éligibles tous les membres du CN
 - o Sont électeurs les membres des sections concernées par la CID
 - o L'appel à candidature va être lancé prochainement
- Les CID siègent toujours après les sections*

Nous constatons que la parité est totalement respectée à la section 30 (10 hommes et 10 femmes).

La section 30 du mandat précédent s'étant déroulée dans une très bonne ambiance de travail grâce à un président bienveillant et attentif à tous les membres, j'ai proposé au chercheur IRD de prendre la parole pour donner quelques qualités utiles pour tenir le rôle de président de section, ce sur quoi il doit être vigilant pour le bon fonctionnement notamment en termes de communication avec les membres de la section quel que soit le statut et en matière de modération et conduite des débats.

Une seule candidature est proposée pour le poste de président. Après nous avoir indiqué les raisons de sa candidature, Mme Gudrun BORNETTE est élue à la majorité et une abstention.

Deux scientifiques proposent leur candidature comme membre du bureau et sont élus avec une majorité des voix, parmi eux, est élu le secrétaire scientifique de section.
Sont ensuite nommés deux scientifiques désignés par chacun des deux instituts.

Elue, Présidente :	Gudrun BORNETTE
Elu, membre du bureau et secrétaire scientifique	Pierre LABADIE
Elu, membre du bureau	Olivier BOUR
Nommée, membre du bureau	Soizic PRADO
Nommée, membre du bureau	Eric LAJEUNESSE

Concernant l'élu C, nous avons décidé qu'il participerait à tour de rôle aux deux réunions annuelles qui se tiennent en septembre pour la préparation de la session d'automne du mois de novembre et en avril pour la préparation de la session de printemps du mois de juin.

Après les élections, nous accueillons la directrice de l'InEE avec un nouveau tour de table de présentation. L'essentiel ayant été lors de la réunion du matin.

Discussion sur l'évaluation des laboratoires de la vague C. 3 laboratoires à évaluer :

- LIENS à la Rochelle Florence élue C SNPTES
- Le LHyGeS à Strasbourg
- LIEC à Nancy

Pour les deux autres laboratoires, l'élu CFDT, indique qu'il ne pourra pas participer aux évaluations. Pour ma part, je précise que mon Unité étant évaluée cette année en vague C, il m'est impossible de participer au comité de visite pour Strasbourg ou pour Nancy, les dates étant fin octobre (gros colloque) et fin janvier étant la date de l'évaluation de mon labo.

Cela pose un problème que 2 élus C sur 3, ne puissent pas participer à l'évaluation des unités.

La séance se termine à 16h00 pour laisser place au 1er bureau de la section 30.

Compte rendu de la journée d'accueil du comité national, section 31

Hommes et milieux : évolution, interactions

Accueil de la section 31 et d'autres sections de l'INEE : vendredi 30 septembre 2016

Nejma Goutas & Véronique Humbert sont les élues SNTRS-CGT et rédactrices de ce compte rendu.

Composition et Annuaire de la section :

<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=31>



Ordre du jour

Matinée plénière

1. Présentation générale par Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science
2. Intervention de la secrétaire générale du comité national
3. Accueil par la directrice de l'INEE, Stéphanie Thiébault
4. Intervention de la DRH
5. Intervention de la directrice de la mission pour la place des femmes

Après-midi réunion de la section

1. Présentation par l'ACN (assistante du comité national)
2. Élection du président et du bureau
3. Réunion du bureau (préparation de la session d'automne)



La directrice générale déléguée à la science commence par une présentation des rôles et du fonctionnement :

- du CoNRS (composé de 41 sections thématiques, 10 Conseils Scientifiques d'Institut et 1 Conseil Scientifique du CNRS)
- et de ses 3 instances de coordination
 - http://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/cpcn.htm
 - CPCN (conférence des présidents, 1^{re} réunion 12.10.16),
 - CSS (coordination des secrétaires scientifiques, 1^{re} réunion 7.10.16 où elle élira son coordinateur qui siège à la CPCN),
 - C3N (CPCN, CS et CSI).

Rôle et fonctionnement du CoNRS :

Les premiers mots d'Anne Peyroche sont de rappeler à l'assemblée les rôles du CoNRS ; insistant fortement sur :

- l'indépendance du CoNRS par rapport à la direction du CNRS,
- l'importance de l'évaluation par les pairs,
- l'intérêt général de nos missions dans le cadre de l'instance qu'est le CoNRS.

Une fois cette introduction très rassurante achevée, il est intéressant de noter qu'il nous est fortement conseillé, pour « l'intérêt général » de choisir un(e) président(e) de section « habile », qui soit dans le dialogue « constructif » avec les directions des instituts et autres instances.

[Nous ne serions restituer ici la nature précise des mots « habilement choisis » mais on peut légitimement se demander dans quelle mesure ce conseil aux nouveaux entrants, n'a pas vocation à orienter nos futurs choix électoraux vers un candidat si ce n'est consensuel, tout du moins qui ne soit pas dans une ligne politique en opposition avec celle de la direction du CNRS.]

HCERES :

Selon l'allocution de la directrice déléguée à la science, l'HCERES aurait comme volonté future de laisser la prérogative de l'évaluation des laboratoires au CoNRS pour se concentrer sur l'évaluation des « sites » (comment

s'articulent les unités de recherche, avec les LABEX, IDEX, PIA2 etc.). On sent bien ici la volonté de « rassurer » la communauté scientifique, qu'elle n'a pas à s'inquiéter, et que l'HCERES et le CoNRS ont des prérogatives très différentes ; en ce sens, on comprend bien le message que souhaite faire passer la direction du CNRS « pas d'inquiétude, le CoNRS ne perd rien de ses prérogatives d'évaluation des unités de recherches », pour autant à aucun moment n'est évoqué concrètement la suppression des visites de laboratoires par l'HCERES.

La suite du discours est tout aussi intéressante dans le choix des thèmes abordés, ou dirions-nous « oubliés ». On s'étonnera ainsi que le rôle du CoNRS comme organe clef de réflexions, de propositions en termes de perspectives scientifiques et d'emploi scientifique, ne soit pas discuté. De même, à aucun moment il n'est fait mention du rôle des élus C dans cette instance.

- Au premier oubli ici évoqué, et soulevé par un membre de l'une des nouvelles sections, il est répondu que cette omission est volontaire, car manque de temps et volonté de ne pas « nous écraser sous une masse d'informations nouvelles ... »
- Au second oubli, soulevé lors des discussions avec l'auditoire, la réponse de la direction du CNRS, fut des plus laconiques « mais bien sûr les élus C participent pleinement à la vie des sections ».

Intéressons-nous maintenant à ce qui aura alors davantage suscité l'intérêt de la représentante de la direction du CNRS :

1. **L'accueil en délégation des enseignants-chercheurs** ; de ce qu'il est dit, on comprend que certaines sections de l'ancienne mandature auront refusé d'évaluer ce type de demande. On ne nous explique pas pourquoi, mais on nous fait bien comprendre que ce type de position, est « problématique » car alors il faut se suppléer à ce manque d'investissement en créant en urgence des petits comités au sein des instituts référents.
2. Autre sujet très intéressant – et à l'évidence plus crucial que nos missions de perspectives scientifiques ou l'importance des élus C au CoNRS – **la Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)**, à savoir l'ancienne « Prime d'excellence », désormais plus consensuellement rebaptisée, car son contenu reste le même. Son montant peut varier de 3500 euros à 25 0000 euros (voir ici : <https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/carriere/cherch/pedr.htm>), et est donné sur candidatures. [Bel outil de division des chercheurs qui se fait entre autre, au détriment d'une réévaluation collective et vers le haut des primes des chargés de recherche.]

On nous rappelle que nous sommes libres de ne pas évaluer les demandes de PDER, mais que ce choix n'est pas sans conséquence. Nous est ainsi rappelé que si on ne le fait pas, on contraint là encore les directions des instituts à organiser des comités d'évaluation externes au CoNRS. Exemple nous est donné d'une section, non explicitement nommée, mais en l'occurrence, il s'agit de la 31 (la nôtre), qui refuse de manière « épigénétique » d'examiner les demandes de PDER. [Aucune explication de ce refus – pourtant des plus réfléchis et argumentés - n'est donnée à l'assistance sur cette position politique forte et historique des membres de la 31. Cette fois encore, la rhétorique de la direction du CNRS est très intéressante.]

3. Troisième sujet évoqué : **le cas des « Mathématiciens » qui refusent de statuer sur les promotions en interne**. Cette fois encore, on ne nous explique pas pourquoi. Il nous est aussi dit que les Mathématiciens refusent tout recrutement au sein d'un laboratoire qui serait représenté en section par un élu. [Aucune explication à ce choix, à ces choix, qui dès lors sont présentés comme des décisions péremptoires et « radicales ».]

[À ce stade de la matinée, on retiendra donc en tant que bon élève, qui fait sa rentrée :

- 1) vous êtes indépendant.
- 2) mais attention de bien choisir votre président « habile » ;
- 3) attention aux mauvais élèves qui refusent, s'opposent, et qui en ce sens ne vont pas dans « l'intérêt général ».]

Marmotte :

Présentation de l'application Marmotte (créé par Hugo Gimbert, section 6) qui a radicalement changé en positif les modalités de travail des membres du CoNRS (sections et CID), en facilitant les échanges des dossiers soumis à évaluation. <https://marmotte.cnrs.fr>

Emploi scientifique :

[Puis, à nouveau, on veille à rassurer l'auditoire.] Pas de situation de crise de l'emploi scientifique. Il semblerait que l'on doive se réjouir de la campagne 2017 qui sera stable, car les départs en retraite sont moins importants que l'an passé, mais que le CNRS maintient le même nombre de postes qu'en 2016 : 300 chercheurs et 300 ingénieurs-techniciens. [En même temps, on nous « glisse », comme une conséquence logique et inévitable, que pour maintenir les emplois de chercheurs, il a fallu faire des « sacrifices ailleurs », notamment en termes de restrictions budgétaires et ...d'emploi d'administratifs. En résumé, vous voulez plus de chercheurs, d'accord, mais dans ce cas comprenez que vous aurez nécessairement moins d'argent et moins de postes d'ITA (belle rhétorique de division des travailleurs scientifiques) ; et puis on le sait bien que les laboratoires de recherche n'ont pas besoin de personnels administratifs pour fonctionner.]

On nous dit aussi que 2017 est une année dont il faut profiter, car 2018, aucune visibilité possible sur les orientations gouvernementales et sur les budgets...et le pire serait à craindre. On nous invite à lire (conseil pertinent) ce que proposent les candidats aux primaires en matière d'ESR....

[Peut-être que le pire nous attend, mais cette rhétorique « du pire » n'est-elle pas une façon :

1. de nous inciter à nous contenter de ce que l'on a, alors qu'il nous faut être une force de propositions et de changements vers le haut ;
2. d'espérer que par un processus démocratique, on puisse changer le système.]

Évaluation des chercheurs :

Nous est ensuite annoncé que le droit de réponse des chercheurs quant à leur évaluation par les sections (avant possible *via* l'application *e-evaluation*, lorsqu'on avait un avis défavorable par exemple), n'est désormais plus possible. Le chercheur devra désormais prendre RDV avec le DAS pour en discuter. Ce changement [non concerté ?] nous est expliqué comme la volonté de pacifier les choses, par le dialogue... [Nous pourrions aussi y voir la conséquence suivante : à savoir qu'il n'y a plus de trace écrite possible de contestation de la part du CR, tandis que le rapport négatif lui reste dans le dossier de carrière du CR.]

Concours recrutement des CR :

On nous rappelle aussi que pour les concours, les sections sont des jurys d'admissibilité et NON d'admission, et que le CNRS en tant qu'employeur, est souverain dans sa décision finale des personnes recrutées au concours CR.

[Compte tenu de l'énorme charge de travail et du stress que génèrent les concours de recrutements des chercheurs (très peu de postes et beaucoup de candidats qui subissent une pression énorme), dans quelle mesure est-il possible de proposer d'autres modalités/grilles d'évaluation - à l'encontre des critères dits « d'excellence » - de notre employeur (la direction du CNRS) ? Puisque celui-ci en a le droit, et il ne s'en prive pas, de déclasser des candidats.]

Cas des physiciens ; des candidats classés DR sans HDR ont été déclassés cette année par les instituts référents. Or, l'HDR n'est pas une obligation statutaire, et presque toutes les sections l'appliquent, alors même que la pertinence de ce critère de pré-sélection est discutable et mérite discussion. En ce sens, les sections ne s'imposent-elles pas des « pratiques d'autocensure », pour lesquelles les Mathématiciens nous donnent de belles leçons de courage ?

Fin de Matinée : échanges avec Stéphanie Thiebault, Présidente de l'INEE

PEDR

Stéphanie Thiébault, évoque, un fait très intéressant, qu'une section, on peut deviner qu'il s'agit de la 31, car on fait cela en 31 depuis toujours, refuse d'évaluer les demandes de PEDR, mais qu'étonnement dans la dernière mandature, plusieurs membres de cette même section l'avaient demandé. [Ce qu'on ne précise pas c'est que ce type de décision se prend en section à la majorité et non l'unanimité, et donc on peut se réjouir que les anti-PEDR aient été toujours majoritaires dans la section 31.]

Rapport de conjoncture

Nous est rappelé l'importance des rapports de conjoncture - rédigés à mi-mandat par les sections - et on nous invite, si ce n'est déjà fait, à en prendre connaissance. Ces rapports, bien que méconnus, sont accessibles à tous et téléchargeables sur <http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/publications/-block-block-6>.

Respect de la confidentialité des personnels évalués en section

Rappel sur l'importance de respecter l'anonymat des collègues dont sont évoqués les évaluations dans les comptes rendus intersyndicaux, ce qui implique non seulement de ne pas mentionner l'identité des personnes, mais aussi et parfois de ne pas mentionner le laboratoire de rattachement, si par exemple, cette seule information peut permettre d'identifier un collègue en difficulté. Cela peut avoir des conséquences lourdes sur la vie professionnelle et personnelle des intéressés.



CR réunion 1^{re} session section 31 - Hommes et milieux : évolution, interactions INEE (institut pilote de la section) & INSHS

Domaines couverts (mots clefs définis sur le site du CoNRS) :

- Homme : des origines de la lignée à l'époque contemporaine, évolution, adaptation
- Sociétés préhistoriques et protohistoriques : cultures matérielles, économies, productions symboliques, organisations
- Milieux et sociétés du passé : territoires, peuplements, ressources, coévolutions
- Anthro-écosystèmes: dynamiques spatio-temporelles à haute résolution des paysages et systèmes anthropisés à toutes les échelles

21 membres, 7 nommés, 14 élus. Pour le collège A (3 représentants SNCS-FSU), collège B (1 représentant SNTRS-CGT), collège C (1 représentant SNTRS-CGT, 1 SNPTES & 1 SGEN-CFDT).

Elus SNTRS-CGT :

Véronique Humbert (élue C), Archéologie des sociétés méditerranéennes (LATTES)

Nejma Goutas (élue B), Archéologies et Sciences de l'Antiquité, MAE (Nanterre)

La séance est, comme il est d'usage, introduite et animée par l'assistante du comité national (ACN) qui rappelle les grandes lignes de fonctionnement.

Élection du/de la président(e) :

2 candidats.

Isabelle Théry-Parisot (SNCS-FSU) est élue à la majorité. Membre élue, DR (CEPAM - Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, à Nice), Paléo-environnementaliste du Quaternaire (anthracologue) et culturaliste. Ancienne nommée de la section (une année de mandat).

La nouvelle présidente s'engage à la collégialité et au dialogue dans la section, critique les excès de la bibliométrie et l'importance de conduire les concours de recrutements des chercheurs de manière très humaine, insiste sur la place des élus C dans la section, et plus largement au CoNRS.

Élection des Membres du bureau :

La quasi-totalité des membres de la section se porte candidat. Mais un seul des candidats se propose comme Secrétaire Scientifique.

Deux personnes sont élues à la majorité :

- Le Secrétaire Scientifique : Gregor Marchand, membre nommé, DR au Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (Rennes). Préhistoire récente (Mésolithique, technologie lithicien).
- M. Roberto Macchiarelli, membre élu, Professeur au Museum d'Histoire naturelle de l'Homme préhistorique, IPH (Paris) (Préhistoire ancienne, Paléanthropologue).

Nommés au bureau (annoncés par la DAS de l'INEE, Marie-Françoise André, après transmission officielle des résultats des votes par l'ACN) :

- Etienne Cossart, Membre élu, Professeur en géographie à l'université Jean Moulin de Lyon (laboratoire Environnement, Ville, Société - EVS CRGA)

- Nejma Goutas, membre élu, CR, Préhistorienne, rattachée au laboratoire ArScan (Archéologies et Sciences de l'Antiquité) à Nanterre.

De manière générale, on observe dans la composition du bureau un équilibre, culturaliste/environnementaliste, Universitaire, CNRS, homme/femme et une pluralité syndicale au bureau.

Place des élus C au sein de la section :

Un élu C sera en permanence présent au bureau de la section 31, selon un principe de rotation qui a fait total consensus, et déjà en application dans les précédentes mandatures.

Les élus C obtiennent sans problème de pouvoir faire partie des comités de visite HCERES.

Demande de candidats pour les CID.

Passage et courte communication de la DSA de l'INEE.

Clôture à 17H00 pour les membres à l'exception du bureau qui se réunit pour la 1^{re} fois du mandat jusqu'à 19h.

CR réunion 1^{re} session section 32 Mondes anciens et médiévaux

19.09.2016

Raphaëlle Chossenot est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

INSHS - domaines couverts :

- Archéologie, cultures matérielles, productions artistiques
- Histoire, langues, textes, images
- Protohistoire, Orient ancien, Monde gréco-romain, Occident médiéval, Monde byzantin, Orient chrétien, Islam médiéval

Annuaire : <http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=32>

21 membres, 7 nommés, 14 élus. Pour les A et les B, les élus SNCS-FSU dominant.

Elus C :

- Caroline Heid (Sud) – nouvelle élue
- Raphaëlle Chossenot (Sntrs-Cgt) – nouvelle élue
- Alexandre Teste (Sgen-Cfdt) – ancien élu C

Séance introduite et animée par l'assistante du comité national qui rappelle les grandes lignes de fonctionnement. *[Le rythme est rapide, un peu dur à suivre]*

Élection du président :

1 seul candidat, [Laurent Schneider](#) (SNCS-FSU), élu. DR, membre du La3m [muté depuis au Lahra de Lyon – Labo de Rech. Hist. Rhône-Alpes], spécialiste de l'occupation du sol et du peuplement au Haut Moyen Âge dans le Midi de la France. Ancien élu de la section. S'engage à la collégialité et au dialogue dans la section s'il est élu et à ce que les élus C soient associés à tous les niveaux où c'est possible (bureau, visites HCERES).

Élection des Membres du bureau : [Marie-Laure Derat](#) (SNCS-FSU), du labo *IMAF* (Inst. pour Mondes Africains) (pour les DR) et [Ivon Guermeur](#) (SNCS-FSU), du labo *Archimede* (Arch. et Hist. de la Méd. et de l'Égypte Ancienne) pour les CR. Il est aussi élu secrétaire scientifique.

-> Tous sont élus à l'unanimité ou presque. Pas d'autres candidats.

Nommés au bureau (annoncés par le DSA après transmission officielle des résultats des votes) :

- [Bernard Gratuze](#) (*IRAMAT*, DR, spécialisé en Hist. des techniques)
- [Rita Compatangelo-Soussignan](#) (PU, membre du *CReAAH* – spécialisée dans l'histoire sociale et religieuse de l'Antiquité)

Les 3 élus C obtiennent sans problème de pouvoir faire partie du bureau à tour de rôle. Accord de la section sans passage par un vote. 1^{re} élue : Caroline Heid pour Sud.

Passage et communication du DSA de l'INSHS pour les sections 31-32 (A. Holl) qui a évoqué le coloriage et le fléchage des postes ainsi que la nécessité de créer une *Revue d'archéologie nationale*. Il a aussi parlé de la Préhistoire (période qui relève plutôt de la section 31...).

Après son départ, discussion sur le coloriage et le fléchage des postes ; les anciens membres de la section réélus ou nommés font part de l'expérience acquise lors du dernier mandat par rapport à cette question et expliquent de quoi il retourne aux nouveaux.

Les élus C obtiennent sans problème de pouvoir faire partie des comités de visite HCERES.

Clôture à 16H00 pour les membres à l'exception du bureau qui se réunit pour la 1^{re} fois du mandat.

MAJ du 3 octobre - Vie de la section

- les fléchages et coloriages annoncés pour 2017 au moment de la rentrée ne correspondent pas aux annonces les plus récentes. La section réfléchit à une motion pour protester. Les élus C s'y associeront d'un commun accord.
- démarrage un peu compliqué pour les répartitions des visites HCERES (élus C désignés rapidement, mais problèmes de contraintes personnelles, etc.).

Compte-rendu de la réunion de la Section 33 - Mondes modernes et contemporains Lundi 19 septembre 2016 (14h-16h15), Paris

Amélie Hugot est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

[La séance plénière de la matinée du lundi 19.09 est décrite dans le CR de la section 35]

Introduction, présentations, fonctionnement

Introduction de la séance par l'assistante du Secrétariat Général du CoNRS (ACN).

Tour de table : chacun des membres de la section se présente (laboratoire, spécialité scientifique), 3 absents.

Présidence par intérim (doyenne d'âge) : Nadine Wanono Gauthier.

Présentation du fonctionnement de la section par notre ACN : missions (évaluation, recrutement + calendrier prochaines campagnes), règles de participation à la section, rappel sur les élections des CID, travaux du jour pour la section.

Élection du Président

Rappels du principe et mode de scrutin par l'ACN.

Candidats : un seul membre de la section se porte candidat : Laure Quennouëlle-Corre [membre élue A1]. Elle se présente (DR histoire économique et financière, UMR8558 Centre de recherches historique), nous explique pourquoi elle souhaite présider la section et nous invite à consulter sa profession de foi pour plus d'informations.

Vote : 18 votants, 15 favorables, 0 défavorables, 3 abstentions > élue.

Élection des membres du Bureau

Candidats : Anaïs Wion [membre élue B1] (CR histoire Éthiopie chrétienne, foncier, UMR8171 Institut des mondes africains) et Emmanuel Francis [membre élu B1] (CR histoire Inde, langues sanskrit et tamoul, UMR8564 Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud).

Chaque candidat donne des précisions sur son profil et motive sa candidature ; Emmanuel Francis précise qu'il est également candidat pour être secrétaire scientifique.

Votes :

Anaïs Wion : 18 votants, 17 favorables, 0 défavorables, 1 abstention > élue.

Emmanuel Francis : 18 votants, 13 favorables, 1 défavorable, 4 abstentions > élu.

Participation des élus C au Bureau

Sujet évoqué par notre ACN, qui rappelle le principe/la tradition de cette participation.

Vote (à main levée) : 18 votants, 18 favorables, 0 défavorable, 0 abstention.

Nous convenons que chacun des élus C participera à tour de rôle aux réunions du Bureau. Fonctionnement à préciser entre élus C, avec Nadine Wanono Gauthier [Snptes] et Eric Coignard [Sgen-Cdft].

Intervention du DAS, nomination des autres membres du Bureau

Directeur adjoint scientifique représentant l'INSHS : Fabrice Boudjaaba. Le DAS nous annonce les membres nommés au Bureau par l'institut : Romain Huret [DE EHESS histoire économique et sociale États-Unis, UMR8168 Mondes Américains] et Sophie Raux [MCF Univ. Lille 3 histoire de l'art et cultures visuelles, UMR5190 Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes].

Il nous donne ensuite des informations générales sur la section : trentaine d'unités, types, thématiques/disciplines, répartition géographique, unités plutôt généralistes, spécificité des « Aires culturelles ». Il a également insisté sur la mission, pour les sections, de recrutement des CR et DR ; en section 33, 6 postes en 2016, 5 ou 6 a priori en 2017. Et il a évoqué le principe de participation des élus C au Bureau de la section.

Élection du secrétaire scientifique

Candidat : un seul candidat, Emmanuel Francis.

Vote : [résultats pas notés, mais plus favorable que sur le vote comme membre du Bureau].

Visites HCERES

Notre ACN nous donne quelques précisions sur le principe de participation de représentants de la section aux comités d'experts du HCERES. Printemps 2017 : évaluation des laboratoires de la vague C (peu nombreux, calendrier à venir) ; en 2018, il y aura beaucoup plus d'unités (IDF). Elle fait circuler une fiche pour répertorier les domaines scientifiques et d'expertise de chacun des membres de la section (mots-clés).

Comités de visite - pour la section 33, 5 laboratoires à évaluer : UMR7303 « Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée » (TELEMME, Aix-en-Provence), UMR7310 « Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman » (IREMAM, Aix-en-Provence), USR3137 Centre français d'études éthiopiennes (CFEE, Addis Abeba), USR3142 Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine (IRASEC, Bangkok), USR3130 Centre franco-allemand de recherches en sciences sociales (Centre Marc Bloch, Berlin).

Sont relevés les noms des membres qui se proposent pour ces visites : pour chacune, 1 représentant, 1 suppléant, 1 élu C. En tant qu'élue C, je me propose pour 2 visites.

Compte-rendu de la réunion du Bureau de la section 33

À la suite de la réunion de la section, le Bureau s'est réuni pour répartir les rapporteurs pour les différents travaux d'évaluation en vue de la session d'automne :

- désignation des rapporteurs pour les dossiers chercheurs (51) : promotions, évaluations mi-vague, reconstitutions de carrière, titularisations, confirmations d'affectation – sur la base des domaines d'expertise précisés par chaque membre de la section ;
- désignation des rapporteurs pour les dossiers unités (12) : changements de direction, évolutions (création, restructuration).

La désignation des rapporteurs pour les dossiers chercheurs a été parfois un peu compliquée pour cette 1^{re} réunion de Bureau, les spécialités et compétences de chaque membre de la section n'étant pas encore bien identifiées par tous (seulement 4 membres l'étaient déjà sous le mandat précédent).

Les élus C ne peuvent être rapporteurs que pour les dossiers unités. J'ai été désignée comme rapporteur pour 3 changements de direction et 1 restructuration d'unité.

Compte rendu de la journée d'accueil de la section 35 - Sciences philosophiques, philologiques, sciences de l'art, musicologie

<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=35>

Accueil de la section 35 et de la moitié des autres sections de l'INSHS : 19.09.2016.

Dina Bacalexi est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

Ordre du jour

Matinée plénière

6. Présentation générale par Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS
7. Accueil par le Président Fuchs
8. Accueil par le directeur de l'INSHS, Patrice Bourdelais
9. Intervention du DRH Pierre Coural
10. Intervention de la responsable de la mission pour la place des femmes

Après-midi réunion de la section

4. Présentation par l'ACN (assistante du comité national)
5. Élection du président et du bureau
6. Réunion du bureau

Plénière

Marie-Claude Labastie présente le fonctionnement du CoNRS et de ses instances de coordination : CPCN (conférence des présidents, 1^{re} réunion 12.10), CSS (coordination des secrétaires scientifiques, 1^{re} réunion 7.10 où elle élira son coordinateur qui siège à la CPCN), C3N (CPCN, CS et CSI). Le SGCN (secrétariat général du comité national) est le garant du bon fonctionnement de toutes ses instances, il collabore avec la CPCN. Dans chaque section, l'ACN est le personnage-clé, rien ne peut se faire sans lui/elle, présent.e à toutes les phases du travail, sauf dans les délibérations des concours.

Marmotte <https://marmotte.cnrs.fr> logiciel conçu pour les membres du comité national par Hugo Gimbert (élu et secrétaire scientifique de la section 6 et membre de la CID 53 lors du mandat précédent, chercheur au Laboratoire bordelais de recherche en informatique, LaBRI) est l'outil collaboratif intégré désormais au SI du CNRS.

Les rapports de conjoncture rédigés à mi-mandat par les sections sont sur un site dédié <http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/publications/> - [block-block-6](http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/publications/-block-block-6) permettant la lecture ou le téléchargement. Les nouveaux y seront intégrés. On est incités à les lire ou au moins à feuilleter l'ouvrage.

Les sections se sont donné du mal pour produire des rapports de qualité, aussi complets que possible, reflétant « l'état de l'art » au moment de leur rédaction et ouvrant des pistes pour l'avenir. La direction de l'INSHS en a-t-elle tenu compte pour établir ses priorités scientifiques ? Réponse au point n°3.

CID (commissions interdisciplinaires : les membres des sections seront sollicités pour être candidats courant octobre, les CID se réuniront en janvier.

Le Président Fuchs explique que le CoNRS est « hébergé » dans les locaux du CNRS, mais n'appartient pas au CNRS, vu ses nombreux membres universitaires et des autres établissements. Tous les membres des sections comptent pour un, ils sont tous membres de la communauté académique, les élus C y compris ; tous participent à l'évaluation par les pairs contribuant au progrès de la science. L'évaluation qualitative est une tâche difficile, mais chacun la pratique déjà dans son travail quotidien. Sur les principes généraux, il semble exister une unanimité, les désaccords commencent quand les débats se précisent ; ce sont ces débats qui auront lieu en section. « On vous fait confiance pour bien évaluer ».

Aujourd'hui, la situation est meilleure qu'il y a 4 ans : la création de l'AERES a été néfaste, car son but était d'enlever au CoNRS ses prérogatives et de le réduire à une instance d'évaluation des personnels. C'était une sorte de « punition » tant du CoNRS que des laboratoires : le but était de classer ces derniers et donc d'en exclure certains, classés « C » (AF mentionne l'exemple d'une visite de laboratoire dont les locaux venaient d'être rénovés, mais où une responsable de la tutelle universitaire se demandait si ça en valait la peine, puisque l'AERES venait de le classer « C ») et de les priver de moyens, puisque « certains » attribuaient des financements suivant les notes de l'AERES. Mais le CoNRS a continué de fonctionner sans rentrer obligatoirement en « guerre » contre l'AERES et, avec le temps et le changement de gouvernement et de loi, les choses ont changé. Le nouveau décret du CNRS redonne au CoNRS ses prérogatives complètes, mais instaure aussi le mandat de 5 ans, pour lequel « nous » ne sommes pas responsables et que « nous » ne souhaitons pas. Mais attention, rien n'est gravé dans le marbre et « certains » voudront passer outre le CoNRS en matière d'évaluation. « Nous » allons vous demander d'évaluer : pour les UPR, aucun problème ; pour les UMR, nous avons suivi la mise en place du HCERES qui veut « une évaluation au service des évalués » et prétend se différencier de l'AERES. Il faut être attentif à cela, c'est pourquoi il nous faut des informations. Le fait que le HCERES soit présidé par Michel Cosnard qui connaît le monde de la recherche et est venu discuter avec la CPCN est un signe positif, comme l'accord conclu à la suite. Le rapport HCERES devient « l'un des éléments de l'évaluation », donc il doit y en avoir d'autres. Le litige de la participation des élus C aux comités de visite comme experts est résolu, mais on doit suivre son application.

Concernant l'emploi en SHS : pendant plusieurs années elles étaient défavorisées, puisqu'il y avait moins de départs à la retraite et donc moins de créations de postes. Nous avons ouvert des postes ailleurs, mais sommes conscients que ce n'est pas normal d'avoir un secteur défavorisé, donc il y aura un rattrapage pour ne pas mettre en danger les SHS. Nous avons en général réussi à maintenir la masse salariale stable (comparaison entre les nouveaux postes et les départs à la retraite). Nous travaillons sur le budget 2017 et essayons de maintenir les 300 postes chercheurs, mais s'il y en a moins, ce sera à cause des départs à la retraite moins nombreux. En 2018 les choses iront mieux. Cependant, la baisse des postes au CNRS dépend beaucoup de la politique gouvernementale dans son ensemble, et il y aura « alternance » en 2017.

Questions

1. Départ à la retraite du « dernier lexicographe CNRS » : pas de remplacement prévu ? abandon de la spécialité pour se limiter à la lexicologie ?

Rép. INHS : il ne faut pas préjuger du non remplacement, peut-être un fléchage « de secours », mais effectivement certains départs à la retraite sont un risque pour les UMR.

Omission importante : c'est la direction qui nomme les nouveaux entrants, et c'est elle qui définit les « priorités scientifiques », sans tenir compte des besoins et du travail des sections.

2. Les élus C en tant qu'« experts IT » dans les comités de visite HCERES : nous avons été alertés par des collègues universitaires concernant un « appel à vivier » BIATSS lancé par le HCERES avant les vacances ; le président Cosnard, interpellé sur la place des élus C, a dit que le « vivier » pour les organismes sera constitué des élus anciens, nouveaux et... futurs. Le CNRS a-t-il reçu un tel « appel à vivier » ? Quelle est sa position sur les élus C ?

Rép. : le CNRS n'a pas reçu d'appel à vivier, et c'est normal, car pour nous il n'y a pas besoin de constituer un autre vivier que celui qui existe, les élus C du comité national [Anne Peyroche, DGDS, assise à côté d'AF, opine du chef]. Mais vous avez raison, il faut être vigilants quant à l'application, pour que les élus C ne soient pas exclus au profit d'autres experts IT.

3. Interdisciplinarité à la section 34 : quelle place pour la psycholinguistique (1 seul poste de la spécialité) ? Quel lien avec les sciences cognitives ? Quelle place pour la psychologie en général au CNRS ? La section 26 n'est pas appropriée, car focalisée sur les neurosciences. Pourquoi avoir supprimé les CID 42 et 44 ?

Rép. INSHS : notre priorité est le rapprochement de la psychologie, des neurosciences et de la linguistique. Nous allons enrichir la 34 avec la spécialité demandée.

Pas de réponse sur la psychologie au CNRS et le lien avec les sciences cognitives. Le CS a donc eu raison de lancer un groupe de travail sur le sujet, d'autant plus que la direction de l'INSHS avait, l'année dernière, déclassé un excellent candidat arguant de son âge (éloignement de la thèse), mais après débat elle était obligée d'admettre à demi-mots que la vraie raison était son orientation considérée comme trop psychologique/psychanalytique : le candidat exerçait ce métier avant de postuler au CNRS.

4. A-t-on des statistiques sur les profils des recrutements CNRS (disciplines, spécialités, université de provenance...) ? On voit bien qu'entre la s26 et la s34 les profils diffèrent et souvent pas de place ni à l'une, ni à l'autre.

Rép. Peyroche DGDS : Il est difficile d'avoir des statistiques globales, mais vous connaissez les résultats chaque année. Nous ne recrutons pas pour des disciplines et des spécialités, mais pour le CNRS, même si le concours est organisé par section. En 2016, 1 recruté sur 5 avait un profil interdisciplinaire ou était recruté par une section et nommé dans un laboratoire relevant d'un autre institut. Cependant, il ne faut pas perdre de vue les recrutements dans les disciplines.

Rép. INSHS : le découpage par sections n'est pas l'idéal, c'est pourquoi il existe les CID. Les sections ne doivent pas se refermer sur leur périmètre. Quand on recrute à la s26 quelqu'un pour la s34, l'INSHS ne demande pas de compensation à l'INSB.

5. Avez-vous des conseils concernant les conflits d'intérêts ?

Rép. AF : pas de conseils, mais des pratiques. On se base sur les déclarations de chacun et ensuite les sections gèrent. Notre objectif est la transparence. Si des sections veulent enrichir avec des consignes précises, elles peuvent le faire.

Rép. DGDS : les pratiques diffèrent selon les communautés, chaque section pourrait en débattre lors de sa première session. Les mathématiques, p.ex., ont une règle absolue : pas d'autopromotion ou d'auto-service. [\[AF précise qu'en chimie, vu la taille des laboratoires, l'application de règles absolues est impossible\].](#)

Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS présente les axes prioritaires de la politique scientifique de l'institut :

- aires culturelles
- modélisation, quantification, formalisation, simulation
- humanités numériques
- genre et sexualités

Les SHS au CNRS ne doivent pas faire ce qui se fait déjà à l'université, mais compléter.

[Ni les priorités, ni cette conception « ancillaire » des SHS n'ont changé depuis le mandat précédent, mais la politique de la direction de l'INSHS a été extrêmement changeante concernant les unités \(créations, fusions, fermetures\) et les postes \(coloriages, fléchages\). La s35, malgré son pluralisme scientifique, ne s'y retrouve que partiellement.](#)

Implantation géographique des unités : 80% en Île-de-France, suivent Marseille et Lyon. En IDF, la majorité est dans la Comue PSL. C'est en IDF où il y a moins d'IT que de chercheurs, qui sont donc « moins aidés ». L'INSHS comporte 30 laboratoires à l'étranger et des réseaux de recherche. Il soutient l'IST (information scientifique et technique) : revues et bases de données, entrée dans *Scopus* (déjà fait), dans le *web of science* (plus difficile, mais sera fait cette année), TGIR Huma Num et Progedo avec un budget de 2,8 millions/an, accent sur la numérisation des corpus. Le soutien aux revues et infrastructures (comme le CLEO [centre pour l'édition électronique ouverte] qui gère Calenda, Hypothèses, le site revues.org) coûte cher et « consomme » de nombreux postes d'IT, mais rend un grand service à la communauté. Idem pour le réseau des MSH (maisons des sciences de l'homme) qui rayonnent à l'international.

Politique de site : l'INSHS donne la priorité à 12 sites (Idex, I-sites) où il concentre les moyens pour accroître sa « visibilité internationale ». Nous attendons des sites une qualité de recherche, qu'ils ne considèrent pas le CNRS seulement comme un « guichet », mais qu'ils soient de « véritables partenaires ».

[Au moins, c'est clair, mais en contradiction avec l'existence de nombreux labos SHS à l'international \(réseau UMI et UMIFRE\) : ce n'est pas la politique de site qui a contribué à leur rayonnement dans la durée et à la qualité de](#)

leur travail. C'est contradictoire aussi concernant le « guichet », puisque la politique de site détermine les accueils en délégation (au détriment parfois des critères scientifiques des sections).

Les postes : ne pas se limiter aux remplacements des départs à la retraite, mais tenir compte des autres départs et des progressions de carrière, ne pas laisser les labos sans rien. 30% des nouveaux entrants à l'INSHS sont des étrangers, nous attendons que les sections continuent à recruter avec des critères internationaux (pour les Français, post-doc à l'étranger). L'âge est un critère important, l'INSHS veut recruter des jeunes et certains très bons scientifiques ont été refusés à cause de leur âge.

En réalité, les remplacements des départs à la retraite sont les seuls effectués. Le reste est aléatoire. Les sections ont aussi le souci de l'âge des nouveaux recrutés, mais principalement de la qualité scientifique, c'est pourquoi le déclassement à la s35 de cet excellent candidat sous prétexte qu'il était âgé est très mal passé.

Proposition d'intégrer les DAS aux travaux des sections pour « éviter les malentendus ».

L'idée ne semble pas susciter l'approbation des collègues. Certains se demandent si ce n'est pas pour nous « espionner ». Elle n'est pas débattue à la s35.

Questions

1. Introduction des études de genre en France où elles ne semblent pas très développées ?

Rép. : elles le sont déjà, via un GIS (groupement d'intérêt scientifique) et la création d'une nouvelle UMR (le LEGS, laboratoire d'étude de genre et de sexualité UMR8238, créé en 2014, s35).

2. Faire un post-doc à l'étranger peut être en contradiction avec un recrutement jeune, on sait la difficulté d'obtenir ces post-doc. Un recrutement jeune, que tout le monde souhaite, est aussi en contradiction avec les conditions réelles de l'emploi scientifique aujourd'hui, où les jeunes subissent plusieurs années de précarité. On risque ainsi de fermer la porte à d'excellents candidats qui n'auront plus de débouchés dans la recherche.

Rép. : « nous vivons dans un monde de contradictions », c'est vrai (!!!). Ces précaires excellents doivent postuler pour des *starting grants* ERC où ils ont des possibilités d'emploi. C'est vrai que ce n'est pas la même chose qu'un poste au CNRS, mais il ne faut pas exagérer. Bien sûr, postuler pour un *starting grant* ERC n'est pas conforme avec le « fonctionnement mandarin » du système français.

Sans commentaire.

3. Dialogue avec les sections pour les coloriations ?

Rép. : à peu près 50% des postes seront coloriés, le dialogue commencera suffisamment tôt avec les sections.

Pierre Coural, DRH présente le rôle de la DRH qui « gère » et ne donne pas d'avis scientifiques. « Cette année, il y aura plus de création de postes que de départs à la retraite », prévisions de 300 chercheurs – 300 IT.

Le CNRS est « surveillé » par la Cour des comptes, p.ex. à cause du coût élevé des concours, puisque les concours ne sont pas regroupés chez nous comme ailleurs dans la fonction publique. Nous faisons d'habitude 1 concours par poste (ou pour 2 postes), les frais pour réunir les jurys sont élevés. Peut-être réfléchir à une autre organisation ?

Âge des nouveaux CR recrutés en 2016 : 33,86 ; des DR : 45,13 avec une moyenne de 10,85 ans d'ancienneté. Quand on recrute un DR de 60 ans, se demander quelles perspectives de carrière on lui offre. Il faut favoriser la mobilité surtout externe dans le public (ministères etc.), mais aussi le privé (les entreprises, c'est pourquoi on favorise la valorisation et le transfert).

Explication des avis sur les chercheurs (favorable, différé, réservé, alerte) et du dispositif de suivi post-évaluation par les SRH des délégations. Un cas difficile et peu fréquent est l'insuffisance professionnelle qui peut conduire au licenciement.

Questions

1. Sur l'âge des DR : ce sont pour la plupart des DR internes, donc ils ne demandent pas de « perspectives de carrière ». Le problème se pose pour les étrangers dont les ressortissants de pays qui n'ont pas de

conventions bilatérales avec la France : pas de garantie pour leur retraite (s'ils sont recrutés tard), on risque de perdre d'excellents candidats si rien n'est fait.

Rép. : RESAVER prétend donner la solution, mais c'est un fonds de pension et il existe un risque de faire faillite comme aux USA. Pour l'instant, il n'y a pas de solution pour leur retraite. Peut-être arrivera-t-on à reculer l'âge de la retraite pour ces chercheurs (retraités à 70 ans ?) ou à avoir des fonds de retraite comme ailleurs dans la fonction publique, sauf qu'ailleurs ces fonds sont basés sur des primes élevées, et les primes dans la recherche sont très basses.

RESAVER = *Retirement Savings Vehicle for European Research Institutions* est un fonds de pension lancé par la Commission européenne, que les organisations syndicales françaises (CGT, SNCS-FSU, Snesup-FSU, SNES-FSU et UNSA) participant au comité permanent ESR du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE-ETUCE) combattent, car elles sont contre les fonds de pension et que ce fonds est fort opaque et douteux. Il ne concerne que la retraite complémentaire. Nous avons réussi, avec nos interventions répétées, à instiller le doute chez les syndicats des autres pays et les dirigeants du CSEE, de sorte que ce dernier ne participe pas à qualité au groupe de la commission censé l'élaborer. Seuls les établissements peuvent adhérer à RESAVER (pas d'adhésion individuelle des salariés). Pour l'instant, le CNRS n'est pas intéressé.

2. Et pour les DR venant de l'université ?

Rép. : la plupart des DR externes sont des étrangers, non des universitaires. Ces derniers coûtent beaucoup plus cher, car le CNRS paie une compensation à l'université.

3. Quel déroulement de carrière pour les étrangers au CNRS ?

Rép. : peut-être ne pas les faire rentrer du tout dans le cadre, parce que les 4 ans CR2 c'est long pour eux, ils sont recrutés âgés et déjà expérimentés. En général, puisqu'on recrute des candidats plus âgés (cf. âge moyen CR et DR), réfléchir sur la fusion CR2-CR1, pour que les 4 ans ne soient pas perçus comme une « punition ».

4. Que dit le CNRS sur le télétravail des IT ?

Rép. : non seulement des IT, il existe une loi de 2011, mais elle est trop générale, il faut un cadre adapté à chaque catégorie/cas. Le télétravail doit être une exception, mais parfois obligé par des situations de locaux en travaux ou déménagement. À réexaminer tous les 2 mois.

Il ne tient pas compte de la situation des SHS en IDF, où le manque de place est criant, obligeant les chercheurs au télétravail et les IT à l'exiguïté. En attente de solution grâce au campus Condorcet ? Quand ? Et entre-temps, comment travaille-t-on ?

Maria-Teresa Pontois, mission pour la place des femmes au CNRS, présente la mission et son site internet <http://www.cnrs.fr/mpdf/>

La mission analyse les facteurs d'inégalité de genre concernant les recrutements et l'évaluation au CNRS, ainsi que l'évolution des carrières (où l'on constate que le « plafond de verre » existe au CNRS comme partout ailleurs, malgré les apparences). Seulement 35% de femmes parmi les candidats convoqués à l'oral aux concours du CNRS. Dans les dossiers, il n'est pas systématiquement fait référence des périodes de congés parentaux ou interruption de carrière pour les enfants ([autocensure des candidats ?](#)). Le bilan social du CNRS contient des indicateurs de genre. Des observateurs de la mission ont participé à certains concours de 2016.

[Aucune question suite à cette présentation...](#)

Réunion de la section 35

Élection du président

1 seul candidat, Philippe Hoffmann, élu A Snesup, directeur d'études à l'EPHE, ancien directeur du LEM (laboratoire d'études sur les monothéismes UMR8584 Villejuif), spécialiste de philosophie et théologie de la fin de l'Antiquité. Il met l'accent en se présentant sur le rôle du CNRS au sein de la recherche française, et sur notre rôle au comité national pour préserver cette recherche de qualité. La section 35 a la particularité de couvrir de nombreux champs disciplinaires, une dizaine de sections CNU : elle est déjà pluridisciplinaire par nature, et cela doit se voir dans les recrutements. La section doit avoir une politique scientifique pluraliste, à l'image de la

polysémie du mot « philologie » de son intitulé. Les coloriations et les fléchages sont un sujet polémique avec la direction de l'INSHS : s'il est normal qu'elle établisse des priorités scientifiques pour soutenir p.ex. des disciplines rares ou menacées, il ne faut pas généraliser, il faut utiliser les coloriations avec parcimonie. Dans la section, on doit travailler dans un esprit collégial et de confiance. Le rôle des élus C est important, ils participeront au bureau (hors bureau des concours). La section 35 était l'une des moins sélectives : la majorité des candidats ont été convoqués à l'oral, il y avait 4 sous-commissions (proposition à reconduire). Prend l'engagement d'informer la section de ce qui se passe à la CPCN et de continuer toutes les bonnes pratiques de la mandature précédente (p. ex. les trois rapports d'avis de pertinence sur les labos, dont l'un par un élu C).

Résultat : 18 oui, 3 abstentions, aucun non.

3 candidats pour le bureau : Solveig Serre, musicologue, élue B SNCS (Centre d'études supérieures de la Renaissance [CESR], UMR7323, Tours) ; Isabelle Kalinowski, études germaniques, élue A SNCS (Pays germaniques-Archives Husserl-Transferts culturels, UMR8547, Paris) ; Frédéric Gabriel, ecclésiologie, histoire des institutions, élu A SNCS (Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités [IHRIM] UMR5317, Lyon).

Élus : Isabelle Kalinowski et Frédéric Gabriel (secrétaire scientifique, seul candidat, élu avec 16 oui, 1 non et 4 abstentions).

Nommées au bureau : Cristina Viano, membre nommée et syndiquée SNCS, philosophe et historienne des sciences (Centre Léon-Robin de recherche sur la pensée antique UMR8061, Paris) et **Barbara Carnevali**, membre nommée, maîtresse de conférences EHESS, spécialiste de « la dimension esthétique de la vie sociale ».

Participation des élus C au bureau : nous avons décidé de faire un vote. 17 oui, 4 abstentions, aucun non. Les trois élus C participeront à tour de rôle. Des dispositions spécifiques seront prises pour la participation de l'élu C du Sgen, Anand Pakiam, directeur de communication à l'institut français de Pondichéry.

Désignation des experts pour les comités HCERES : appel à volontaires pour les A et B. Pour les C, seulement deux peuvent participer ([étant membre du conseil du HCERES, je n'y ai pas droit](#)). L'élu SUD argumente contre le recours aux élus C du CSI INSHS pour se partager le travail, les membres de la section sont d'accord : un élu C du CSI, selon eux, ne peut pas être rapporteur pour la section. L'élu SUD prendrait les 3 visites, mais il ne peut participer qu'à 2 à cause d'un conflit d'intérêts. L'élu Sgen prend la 3^e, la section doit veiller à ce que le HCERES valide sa mission et qu'il ne soit pas pénalisé par l'éloignement.

La section désigne ses représentants à la commission de titularisation des chercheurs en situation de handicap (elle en a recruté 2 l'année dernière), dont la première année s'effectue en CDD qui se termine le 31.10.

Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'INP du 20 septembre 2016

Compte rendu transmis par Pierre-Frédéric Sibeud, élu SNTRS-CGT.

Présents : Christopher BAUERLE, Véronique DUPUIS (membre du bureau), Fabien DORCHIES, Valentina EMILIANI-SIRTORI, Rose-Marie GALERA, Jean-Pierre GASPARD, Thérèse HUET, Pascale LAUNOIS (présidente, membre du bureau), Adrien MICHON (secrétaire scientifique, membre du bureau), Frédéric NGUYEN VAN DAU, Hélène PERRIN, Pierre-Frédéric SIBEUD, Florent TOURNUS, Stéphane VEZIAN, Fatih ZIGHEM.

Excusés : Michèle ALBRECHT (invitée permanente au bureau), Silke BIERMANN, Mohammed BOUZAOU, Fawzi BOUDJEMA (membre du bureau), Didier BLAVETTE, Annie COLIN, Xavier MARIE (membre du bureau), Emmanuelle RIO, Sandro VAIENTI.

INP : Alain SCHUHL (directeur), Emmanuelle LACAZE (DAS TGIR) qui remplace Amina avec Francine SOLAL comme chargée de Mission

SGCN : Fiona BENHAIDA.

1. Réunion interne du groupe de travail « Métier de chercheur »

L'objectif du groupe de travail est de réaliser un questionnaire concernant l'évolution du métier de chercheur depuis la mise en place du financement de la recherche par projet. Des Sociologues ont déjà travaillé sur le sujet à la demande du CEA. Ils ont donc été invités au CSI de juin dernier. Suite à cette entrevue le groupe de travail a demandé au Directeur de l'INP son accord pour réaliser le questionnaire en collaboration avec ces Sociologues. Le Directeur n'y est pas favorable.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Intervention d'Alain Schuhl, directeur d'institut

- Divergences éventuelles entre l'INP et les sections sur les créations et suppressions d'unités; présentation de l'ensemble des créations/suppressions d'unités de recherche pour information au conseil scientifique d'institut.

A. Schuhl a fait le point sur les suppressions et créations d'unités. La principale opération est la création de l'Institut de Physique de Nice (IPN) par fusion du Laboratoire de la Physique de la Matière Condensée (LPMC) et de l'Institut Non Linéaire de Nice (INLN) dans l'objectif de donner plus de visibilité à la physique dans la région niçoise. Un « *search comity* » réuni par l'INP a proposé comme futur directeur de l'IPN Guillaume Huyet. Les sections 2, 4, 5 et 8 du CoNRS devront donner un avis sur cette fusion, tandis que l'université de Nice a déjà donné un avis favorable. Le déménagement des laboratoires, situés à Nice-Valrose (LPMC) et à Valbonne (INLN) vers leurs nouveaux locaux, situés dans la plaine du Var, devraient avoir lieu fin 2019.

Une autre opération concerne la création du laboratoire Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES) par fusion et restructuration du SRAM et du LCIB, à Grenoble.

L'UMI Poncelet (Moscou, Russie), centre d'excellence en mathématique auparavant rattachée à l'INSMI, le sera désormais à l'INP.

La Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN) sera créée sur la base du travail de Virginie Simonet et Eric Eliot. La direction de cette future Fédération de Recherche (FR) sera assurée par Virginie Simonet (voir également le point 7 de ce compte-rendu).

Le centre de physique des Houches, qui dépendait jusqu'à maintenant de l'université Joseph Fourier, va devenir une Unité Mixte de Service (UMS), de même que l'Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse (IESC). La tutelle de l'UMS des Houches se partagera entre le CNRS, le CEA, l'Université Grenoble-Alpes (UGA) et l'ENS Lyon.

- Passage d'unités INP en Zones à Régime Restrictif (ZRR)

A. Schuhl a fait état de sa difficulté à nous donner des informations sur les ZRR, dans la mesure où la plupart des informations sont confidentielles. Ainsi, le seul moyen pour l'INP de savoir quels laboratoires sont concernés serait de leur demander directement. Certains laboratoires désirent être en ZRR, mais la décision vient du Premier ministre qui la délègue au ministre de la Défense. Le CSI a remarqué que le passage en ZRR amenait de nouvelles contraintes ; certains laboratoires qui l'ont demandé trop vite regrettent les surcoûts que cela entraîne. A. Schuhl a répondu en pointant le risque de diffusion incontrôlée de recherches en cours, avec des conséquences possibles allant de la perte d'avance scientifique jusqu'au risque de voir un industriel se retourner contre le CNRS. (On a aussi dit : qu'on pourrait inviter un DU dont le labo est passé en ZRR, non ?)

- Retour sur les recrutements 2016 et les nominations dans les sections

A. Schuhl et N. Keller ont expliqué leurs propositions de nominations de membres des sections tout en rappelant l'urgence dans lequel les choix ont été réalisés. En effet, une fois le résultat des votes connus, les DAS n'ont eu que quelques jours, en pleines vacances scolaires, pour contacter les membres potentiels et proposer au ministère une liste classée de 14 personnes pour 7 nominations, et ce pour chaque section. La nomination de membres a pour objectif de compléter les élections pour avoir une représentativité thématique et une parité homme/femme. Concernant les thématiques, il s'agit d'avoir des experts dans chaque domaine. Il n'y a pas de critères géographiques, mais les grands centres doivent autant que possible être représentés, tout en évitant d'avoir plusieurs personnes du même laboratoire. Pour tendre vers la parité, les listes proposent au moins 40% de chaque sexe. Le ministère a suivi l'ordre proposé pour toutes les sections, à l'exception d'un nom qui a été retiré. Le CSI a regretté une participation en forte baisse et particulièrement faible de la part des extérieurs (personnel universitaire notamment). On a aussi mentionné la difficulté d'avoir des candidats B qui se présentent à l'élection en raison par exemple de l'âge tardif du recrutement CR (âge moyen : 32.4 ans en 2016 et 33.05 ans en 2015) et de la durée des mandats qui s'allonge (4⁵ans), sans pouvoir candidater DR. A noter qu'un siège B2 est non pourvu en sections 03 et 05.

A. Schuhl a mentionné que parmi les CR recrutés en 2016 : 80% avaient fait un post doc à l'étranger, que 50 % étaient étrangers et qu'on avait assisté à une forte féminisation du recrutement CR en 2016 avec 8 femmes pour 16 hommes, à comparer à 3 femmes pour 16 hommes en 2015. P. Launois a néanmoins fait remarquer que la politique d'incitation à la parité était toutefois inefficace au niveau DU.

- Campagne 2017

En 2017, 300 chercheurs (pour 300 IT) devraient être recrutés, ce qui représente plus que les départs en retraite. Ce bilan doit toutefois être relativisé dans la mesure où 2017 correspond à un minimum de départs en retraite. L'INP devrait pouvoir proposer 25 postes de chercheurs, ce qui assurerait au moins 4 postes de CR2 et 1 poste de CR1 par section.

Les instituts se sont montrés favorables à un rééquilibrage des recrutements des ITA. L'INP devrait pouvoir proposer 22 postes d'ITA.

A. Schuhl a présenté le budget 2017 provisoire du CNRS qui atteindra 2604 M€, soit une augmentation de 42 M€ (+1.7%). Cette augmentation alimentera essentiellement des mesures salariales (41 M€), notamment l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des carrières des catégories B et C (RIFSEEP). La revalorisation des carrières des catégories A devrait suivre dans l'avenir. 1 M€ supplémentaire sera fléché vers les TGIR.

A. Schuhl a enfin fait le point sur l'organisation française du *Quantum Technologies Flagship*. Daniel Esteve et Philippe Grangier assurent le pilotage du projet pour la France en accord avec un comité des tutelles (CNRS, INRIA, ANR, et 4 IDEX), un comité scientifique comptant 20 membres et un conseil des sages parmi lesquels Claude Cohen-Tannoudji, Alain Aspect et Albert Fert. Le comité scientifique doit être une force de proposition pour couvrir toutes les thématiques, et non le seul ordinateur quantique particulièrement soutenu par les Pays-

Bas. F. Nguyen Van Dauestime cependant qu'il serait contre-productif de vouloir soutenir d'autres thématiques que celles présentées dans le *Quantum Manifesto*¹.

4-5. Bilan de la mandature 2012-2016 : interventions des anciens présidents des sections 2, 3, 4 et 5. Discussions

Les présidents sortants des sections CoNRS relevant de l'INP ont été invités à dresser un bilan de leurs mandatures. Les présidents (Jean-Michel Maillet pour la section 2, Fabio Pistoiesi pour la section 3, Christian Bordas pour la section 4) ou leur représentant (Annie Viallat pour la section 05) ont présenté le bilan des recrutements et des promotions, expliqué leur mode de gouvernance et pointé certains problèmes.

Fonctionnement des sections

Toutes les sections minimisent le recours au vote en lui préférant la recherche de consensus. Les sections ont œuvré pour rendre leur gouvernance plus transparente, avec par exemple la publication des noms des rapporteurs avant (section 5) ou après (sections 3 et 4) les concours chercheurs, la publication des propositions de médailles en section 3 ou encore la publication des bénéficiaires des PES/PEDR en section 4. C. Bordas a fait remarquer que sur une vingtaine d'années, l'influence des membres les plus expérimentés a diminué au profit des plus jeunes, qui en sont parfois surpris. Dans toutes les sections, les conflits d'intérêt doivent être déclarés avant, après quoi un membre peut tout de même donner son opinion en section 2 ou doit sortir sans prendre part aux délibérations en section 3. Les sections 2, 3 et 5 ont interdit toute promotion d'un de ses membres (sauf CR1), tandis que la section 4 a permis une décision exceptionnelle d'autopromotion). En section 5, les laboratoires représentés par au moins un membre comptent 38% des effectifs, mais seulement 33% des recrutements : il n'y a pas d'auto-service.

La section 5 remarque que certaines thématiques sont sous représentées dans la section, parfois par un seul membre, tandis que la section 4 note une bonne représentativité des thématiques mais pas des unités. N. Kellery répond que l'objectif est de représenter les thématiques, pas les unités.

Le besoin de continuité entre les mandatures a été discuté. Il était souhaité par les sections 3 et 5, mais cela ne s'est pas réalisé. N. Keller remarque que des candidats ont été proposés à la nomination pour assurer la continuité mais qu'encre une fois, il s'agit d'un enjeu secondaire, tandis que les thématiques sont prioritaires. Pour la section, 2, la mémoire n'est ni positive ni nécessaire ; le renouvellement complet permet de renouveler les pratiques, même si il est important de transmettre certains points techniques.

La nouvelle durée de mandature de 5 ans a été jugé problématique par la section 2 qui a lutté contre ; cela risque de poser des problèmes liés à des départs anticipés. Ainsi, les mandatures sortantes des sections 2 et 3 ont chacune connu 3 départs en 4 ans.

Concours et promotions CR et DR

Toutes les sections ont adopté la sélection sur dossier des candidats CR avant audition. La section 2, confrontée à un grand nombre de candidatures et ayant fait le choix d'auditions longues (15' + 25'), n'auditionne ainsi que 25 à 30% des candidats, au lieu de 40 à 45% pour les sections 3, 4 et 5 (voir tableau ci-dessous). L'âge moyen de recrutement est toujours élevé, autour de 32 ans pour un CR2, et 35 ans pour un CR1 ; il s'agit pourtant d'un enjeu important pour la carrière des chercheurs et pour la parité homme / femme.

La répartition thématique des recrutements en section 2 ne recouvre pas les thématiques des départs à la retraite et certaines thématiques sont en danger ; pour y remédier, le recours à des fléchages thématiques a été évoqué. La section 3 note le nombre croissant de lettres de recommandations dans les dossiers, ce qui est normal et utile pour évaluer les dossiers. En section 4, la formation de clans liés aux affectations entraîne le recours au vote plutôt qu'au consensus.

Le CSI a discuté du choix d'affectation des candidats, et particulièrement de la possibilité de laisser l'INP la décider, comme cela est déjà fait en section 2. A ce sujet, A. Schuhl a rappelé que le premier objectif était d'embaucher les meilleurs pour 40 ans, indépendamment de l'affectation. Les représentants des sections ont remarqué que laisser le choix de l'affectation à l'INP simplifierait leur travail, particulièrement en section 4. Les DU également n'auraient plus à filtrer les candidats, tandis que ces derniers n'auraient plus à s'occuper du choix

¹ https://time.tno.nl/media/7638/quantum_manifesto.pdf

actuellement stratégique du laboratoire d'accueil. Pour N. Keller, le rôle de l'INP est aussi de savoir où sont les besoins.

Le CSI rappelle néanmoins que pour les expérimentateurs, le choix entre plusieurs affectations existe beaucoup moins. Aussi, à l'affectation d'un expérimentateur dans un laboratoire correspond souvent le montage d'une nouvelle manip ; dans ce cas, le laboratoire d'accueil ne doit-il pas être consulté ?

La section 3 souligne la diminution croissante du nombre de poste CR de cette mandature : 22 recrutés pour (2012-2016), à comparer aux 37 pour (2008-2012) et aux 39 pour (2004-2008). En section 2, la promotion CR1 n'est pas automatique, elle fait l'objet d'un véritable examen. Aussi, la priorité donnée aux auditions CR ne permet pas à cette section d'auditionner les candidats DR2, même si le concours est caractérisé par une forte pression : il y a toujours en attente une vingtaine de bons dossiers. En section 4, le nombre de promotion DRCE est ridiculement bas et un seul laboratoire en concentre 50%. [C'est peut-être mon oreille de CR qui a donné beaucoup d'importance à ce recrutement, n'hésitez pas à rajouter les points qui vous semblent manquer sur le concours et la promotion DR]

Section		2	3	4	5
Nombre de candidats /an	CR2	180	74 ²	90	105
	CR1	50	33 ³	30	35
Age moyen	CR2		32.3	32.1	30.9
	CR1		34.3	35.3	35.1
Après thèse	CR2	4	4	4.5	4.1
	CR1	7	6	7.1	6.6
Sélectivité avant audition		25-30%	40%	45%	43%
Jury audition		Plénier	Plénier	Plénier ⁴	Plénier
Audition		15' + 25'	20' + 20'	20' + 15'	15' + 15'
Femmes recrutées		18%	9%	22%	29%

Concours/promotions DR

Section		2	3	4	5
Nb candidat		50			
Auditions DR2		Non	Oui		2 sous-jurys
Age moyen	DR2	40	42,4	46,9	43,8
	DR1	50	54,6	52,6	
Femmes admises/promues	DR2	10%	12%	21%	25%
	DR1		14%	18%	27%

Évaluation des laboratoires

Les sections font intervenir autant que possible des ITA dans l'évaluation des laboratoires. En section 2, le rapport d'évaluation de la section permet d'être moins réservé que le rapport HCERES sur les réponses aux difficultés rencontrées par le laboratoire. La section 3 reçoit les DU avant l'évaluation de leur laboratoire, ce qui est utile et qui peut influencer les recrutements. La section 4 pointe le manque d'utilité de l'évaluation. Pour le laboratoire, c'est l'occasion de faire un bilan, mais les tutelles n'en font pas grand-chose. N. Keller y répond que les rapports pointent des difficultés et aident les laboratoires à se remettre en cause.

PES/PEDR

Le nombre de plus en plus faibles de PES/PEDR rend le travail des sections de plus en plus difficile, voire de plus en plus absurde. Aussi, dans la dernière année, la section 2 a sélectionné une trentaine de candidats sans les classer. La section 5, quant à elle, a choisi d'attribuer automatiquement les primes aux nouveaux CR.

² Chiffres du concours 2016.

³ Chiffres du concours 2016.

⁴ À l'exception du concours 2013, pas de pré-sélection et auditions en 2 sous-jurys.

Le CSI s'est étonné du manque de rigueur dans l'attribution des primes : la loi demande que l'on enseigne, mais ce n'est pas vérifié ; certains candidats s'engagent à enseigner, reçoivent la prime sans le faire, et peuvent tout de même l'obtenir à nouveau quelques années plus tard. F. Nguyen Van Dau a regretté les changements irréguliers des règles d'attribution d'une année sur l'autre et l'absence de classement : le travail demandé à la section n'est pas réalisé. J.-M. Maillet (section 2) y a répondu en remarquant qu'il était ridicule de consacrer une journée à 20 personnes pour distribuer 24 k€.

Relations des sections avec l'INP et le CSI.

Dans l'ensemble, les relations entre les sections et l'INP sont bonnes mais perfectibles. Les sections sont devenues plus indépendantes du CNRS, mais cela s'est fait au détriment de la qualité de la communication avec celui-ci, en partie à cause d'une mauvaise gestion des flux d'informations par le SCGN.

Le rôle du CSI reste mal identifié par les sections qui ont par ailleurs peu d'interactions avec lui. La possibilité de synchroniser les réunions des sections et du CSI a été évoquée pour pallier ce problème. Il sera ensuite approuvé à l'unanimité par mail de transmettre les comptes rendus de session du CSI INP à tous les membres du comité national en Physique.

6. Présentation du projet de fédération autour des neutrons par V. Simonet et E. Eliot. Discussion.

V. Simonet et E. Eliot ont rappelé la situation française et européenne dans le domaine de la diffusion neutronique. Il y a actuellement une dizaine de sources de neutrons en Europe, dont Orphée (Laboratoire Léon Brillouin, Saclay), en France, qui doit s'arrêter en 2019, mais aussi l'ILL (Institut Laue-Langevin, Grenoble), qui constitue actuellement la source la plus brillante mais qui est partagée avec d'autres pays. L'arrêt d'Orphée va entraîner une baisse importante du temps de faisceau disponible (mesuré en instruments jour, i.j) pour la communauté française de diffusion neutronique : de 3100 i.j en 2015 à 1800 i.j en 2016 avec le ralentissement d'Orphée, puis avec son arrêt définitif, à 300 i.j (temps accordé aux équipes de l'ILL) plus une fraction du temps accordé aux utilisateurs européens. Parallèlement, l'ESS (European Spallation Source, Lund) devrait offrir du temps de faisceau au plus tôt en 2023 et ne sera pleinement opérationnel que plusieurs années plus tard. Le temps de faisceau français à l'ESS, 300 i.j, ne compensera pas l'arrêt d'Orphée.

Cette situation engendre différents problèmes, liés notamment à la diminution drastique du temps de faisceau à partir de 2020, mais aussi au creux entre l'arrêt d'Orphée et le démarrage de l'ESS. D'autre part, l'ESS est une source pulsée de haute brillance, ce qui demande de développer une nouvelle expertise.

Dans ce contexte, la création de la Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN) a pour principal objectif de conserver l'expertise française en instrumentation et en science des neutrons, de transmettre et de former au niveau français et européen, et enfin de proposer la construction d'une source pulsée nationale pour anticiper les manipulations sur ESS. La 2FDN vise également à organiser l'accès aux différents instruments, de préparer la participation de la France à l'ESS, et enfin de favoriser le tissage de liens avec des industriels. La fédération pourrait à plus long terme être une base pour la création d'une UMR bi ou multi-site.

Les discussions entre le CSI, V. Simonet et E. Eliot ont ensuite porté notamment sur le budget dédié, le devenir des personnels et la création d'une mini-source.

Dès sa création autour de 3 labos : LLB (CEA/CNRS/IRAMIS), Institut Néel (CNRS/UGA) et MEM (CEA/UGA/INAC), cette fédération demandera à ses tutelles un budget de fonctionnement de 400 K€ (Mission, thèse...).

Concernant les personnels, V. Simonet remarque qu'en dehors de quelques personnes qui restent très motivées par les nouvelles possibilités à venir, l'ambiance est plutôt morose. La démotivation est particulièrement criante dans certains domaines à l'avenir incertain, par exemple dans le domaine de la diffusion inélastique (qui demande une source continue, ou autre problème ?) ou encore dans des équipes ayant démarré des projets de long terme avant que la décision de l'arrêt d'Orphée ne soit actée. V. Simonet concède qu'il y aura forcément une perte de personnel, qui est par ailleurs déjà visible.

Des mini-sources de neutron existent déjà dans d'autres pays ; le Jülich Centre for Neutron Science réfléchit actuellement à la réalisation d'une mini-source pulsée. En France, 3 à 4 années permettraient de réaliser une source intermédiaire, et 6 années de plus une source compacte avec 10 instruments, pour un budget de l'ordre de 60 M€. A. Schuhl a précisé que l'accord du CNRS sur la création de la 2FDN n'impliquait pas qu'il la

financerait ; toutefois, la décision de financement résultera d'arbitrages dans lesquels la fédération fera partie des priorités. VD a noté que : Des pistes de réflexion pour le financement cette nouvelle source sont explorées comme l'utilisation de l'accélérateur de Proton sur cycle en Béryllium qui existe déjà à Saclay et des 10 M€ de fonctionnement d'Orphée, sachant que des demandes de financements de quelques M€ sont en cours dans le cadre H2020 au niveau de la France comme dans les autres pays européens. (Les discussions qui ont suivi ont déploré l'absence de volonté politique et le désengagement de l'état en France, mais aussi l'incohérence de la politique européenne, conduisant par exemple à l'implantation de l'ESS dans un pays avec une communauté neutron quasiment inexistante : larmoyant et BOF !).

7. Valorisation : Interventions de Gilles Gaudin et Antoine Dubrouil. Discussion.

Le GT Valorisation, animé par F. Nguyen Van Dau, a de nouveau invité deux chercheurs à témoigner de leurs expériences dans ce domaine.

Antoine Dubrouil dirige avec son associé Femto-Easy⁵, une start-up commercialisant un autocorrélateur compact permettant de mesurer des impulsions de l'ordre de quelques femto secondes. Après une thèse au laboratoire Celia (Bordeaux), A. Dubrouil a mis au point, développé et breveté son invention pendant ses années de post-doctorat en Australie, en Italie, puis à nouveau au laboratoire Celia. La start-up, créée en début d'année, est hébergée conjointement par le laboratoire et par un incubateur d'entreprises en Aquitaine. Les atouts du produit commercialisé par rapport à la concurrence ont déjà permis à l'entreprise de réaliser plusieurs ventes et laisse de plus espérer une croissance importante dans les prochaines années. L'invention et la création de la start-up ont été soutenues par différents prix (photon de bronze, i-LAB).

La discussion entre le CSI et A. Dubrouil a mis en évidence les difficultés liées à l'hébergement par le laboratoire : l'espace dédié à l'entreprise ne lui est pas optimal, alors même que cela représente un effort pour le laboratoire. D'autre part, l'entreprenariat n'est pas toujours vu d'un bon œil au laboratoire. A. Dubrouil a cependant remarqué que l'implantation dans le laboratoire apportait une simulation intellectuelle gagnante-gagnante. Il a aussi évoqué l'avantage que représentait le Crédit Impôt Recherche.

Les recherches en spintronique de Gilles Gaudin et de son équipe lui ont permis de déposer en 2010 un brevet décrivant la réalisation de SOT-MRAM, une mémoire non-volatile et d'accès rapide pouvant être utilisée dans une large gamme d'applications, du disque dur jusqu'au processeur. Une ANR Emergence de deux ans puis un projet européen ont ensuite permis de consolider le concept et de renforcer la propriété intellectuelle avec de nouveaux dépôts de brevets. Les recherches de partenaires industriels se sont néanmoins révélées difficiles en raison des coûts liés aux investissements nécessaires pour lancer une technologie dans le domaine des mémoires. Pour répondre à cette difficulté, G. Gaudin et Jean-Pierre Nozières ont créé la start-up Antaios dont l'objectif est de licencier sa technologie à de grandes compagnies clientes. Les fondateurs d'Antaios ont reçu en juillet dernier le grand prix i-LAB 2016.

G. Gaudin s'est étonné de la longueur du processus de dépôt de brevet au CNRS, citant par exemple un descriptif long de 25 pages à fournir pour enclencher la procédure, descriptif qui n'est ensuite pas repris pour la rédaction du brevet. Il s'est aussi demandé si le processus de dépôt pouvait être accéléré par exemple en étant géré directement par le laboratoire. J. Carimalo a répondu que le descriptif était utile au CNRS et que les entreprises chargées du transfert étaient plus compétentes pour rédiger le brevet. A. Schuhl a également fait remarquer que l'écriture de ce descriptif correspondait à un temps de maturation. F. Nguyen Van Dau a rappelé les deux statuts permettant à un personnel CNRS de s'investir dans une entreprise [si quelqu'un qui connaît mieux peut les écrire en quelques mots...] et demandé s'ils n'étaient pas trop rigides. Pour G. Gaudin ce n'est pas le cas, ils offrent suffisamment de choix ; chez Antaios, les deux statuts sont présents.

A. Dubrouil et G. Gaudin ont enfin été interrogés sur les raisons les ayant poussés à créer une start-up. A. Dubrouil a cité le plaisir d'avoir son propre projet, finalement plus important que celui offert par les publications après quelques années de recherche. G. Gaudin quant à lui a évoqué un cheminement catalysé par J.-P. Nozières, sans qui le projet n'aurait pas vu le jour.

⁵ <http://femtoeasy.eu/#>

8. Questions diverses et points d'actualité.

P. Launois a fait remarquer que les comptes rendus pourraient être diffusés aux directeurs des fédérations de recherche. La possibilité de le faire sera étudiée par courriel après la réunion. P. Launois a également présenté Emmanuelle Lacaze qui remplace A. Taleb à son poste de DAS. Toutes deux seront présentes lors de la prochaine réunion le 19 décembre.

H. Perrin a fait le point sur le GT Métier de chercheur. Après avoir reçu Y. Renisio⁶, le GT s'est jugé insuffisamment compétent pour mener seul une enquête d'ampleur sur l'impact du financement sur appel à projet dans les laboratoires de l'INP. Y. Renisio accepterait cependant de s'associer au GT pour mener cette enquête et l'analyser, sous réserve qu'il puisse ensuite publier sur ce sujet. Aussi, le GT propose de l'inviter en séance plénière pour en discuter plus en détail.

A. Schuhl s'est montré préoccupé par le possible biais lié à la commande d'un travail de recherche, il a également soulevé de potentiels problèmes de signatures. P. Launois a clarifié la situation : après dépouillement de l'enquête, Y. Renisio pourrait publier un article sur son analyse signé de son seul nom, sans le CSI, tandis que le CSI pourrait choisir d'émettre un avis basé sur ce travail, où le nom d'Y. Renisio n'apparaîtrait qu'en tant que référence à une publication. A. Schuhl s'est finalement montré disposé à l'écouter.

Enfin, V. Emiliani-Sirtori a annoncé que le GT « Interdisciplinarité » commencerait à se réunir en 2017.

⁶ Rappel CR du CSI du 30.06. 2016 : Le GT Métier de chercheur a invité Yann Renisio [<https://www.cmh.ens.fr/Renisio-Yann>], doctorant dans le domaine des sciences humaines et sociales, actuellement ATER au Collège de France. Ses travaux sur l'impact du financement sur appel à projet en SHS, à la demande du précédent CSI de l'INSHS, qui reposaient sur une enquête auprès de bénéficiaires de financements ANR et sur des entretiens avec des directeurs d'unités, ont donné lieu à l'émission de recommandations par le CSI http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/Reco_CSI_INSH_%20financement_%20sur_%20projet_%2022-09-2014.pdf

Compte-rendu du Conseil scientifique de l'INEE du 15 septembre 2016.

(Ce compte-rendu syndical SNTRS-CGT ne prétend pas être exhaustif.)

Patricia Sourrouille est l'élue SNTRS-CGT et rédactrice de ce compte rendu.

La Directrice de l'INEE a annoncé une « augmentation » du budget 2017 de 1,5% juste de quoi couvrir l'augmentation du point d'indice, le GVT et le RIFSEEP et le souhait du président de maintenir le recrutement à 300 chercheurs et 300 IT grâce aux ETPT ! Elle a redonné les chiffres de l'INEE : 88 unités, 6752 personnels dont 4329 permanents (2704 C et 1625 IT) présent dans 23 Labex, 4 Equipex, 3 infrastructures. 12 unités renouvelées dont une à Besançon novatrice qui fonctionne sans équipe en mode projet...

Lors du point statutaire de consultation du CSI, il n'y a pas eu besoin de voter car il n'y avait pas de divergence entre l'avis des sections et celui de la Direction de l'INEE concernant les créations et suppressions d'unités. Cependant, nous avons demandé des explications quant à la création d'une UMR (CNRS-Université de Montpellier) composée de seulement deux personnels statutaires, un chercheur et un IT (et sans doute des CDD) dans un contexte où il est imposé à la communauté fusions et créations de méga-unités. Il s'agit d'une FRE « Chimie bio-inspirée et innovations écologiques » qui était associée à une entreprise privée mais dont le partenariat a été rompu par le CNRS, sans autres précisions...

La Directrice de l'INEE nous a informé d'une note du 13/09/2016 aux Délégués régionaux du CNRS, à destination des Directeurs d'unités. Elle leur demande en substance de jouer les gendarmes pour valider ou non les nouveaux projets de l'ANR ouverts aux jeunes chercheurs non-titulaires car leur salaire de CDD ne peut pas être financé dans le cadre du projet lui-même, mais il engage leur hiérarchie et leur établissement...

Une discussion eut lieu où globalement tous les intervenants s'exprimèrent contre ces nouveaux AAP de l'ANR visant à réduire toujours plus le CNRS à une simple « agence de moyens », etc. En fin de séance, la motion suivante a été votée à l'unanimité des présents :

« Pour son prochain AAP, l'ANR ouvre la possibilité à de jeunes chercheur-e-s non-titulaires de présenter des projets à l'AAP JCJC, tout en précisant que leur salaire ne peut pas être pris en charge dans le budget du projet. D'autre part, les jeunes chercheur-e-s recrutés par les organismes de recherche (CNRS, Inserm, Inra...) ou par les établissements d'enseignement supérieur sur la base de la qualité de leur parcours et de leur projet scientifique, le sont sans pour autant bénéficier du soutien financier nécessaire aux projets pour lesquels ils ont été recrutés. Ce dysfonctionnement chronique est intolérable.

Devant les taux de réussite extrêmement bas de cet AAP, et sur la base de ces deux constats, nous demandons le retrait de cette nouvelle modalité de l'AAP JCJC, qui nous paraît irréaliste dans le contexte budgétaire actuel.

Nous proposons que les jeunes chercheur-e-s recrutés puissent bénéficier d'un soutien financier automatique pour leur fonctionnement pendant 4 ans, leur laissant le temps pour faire avancer leur projet de recherche, et leur donnant de meilleures chances pour postuler ultérieurement à divers appels à projets. »

Je suis intervenue sur un aspect qui ne se retrouve pas dans la motion finale (étant partie avant la fin pour rejoindre la manifestation parisienne pour l'abrogation de la loi Travail), à savoir que c'était une façon de plus de casser le statut. En effet pour l'ANR, il n'y a plus de différences entre chercheur titulaire et non-titulaire. Ainsi les prérogatives étant les mêmes, à quoi bon maintenir un statut de chercheur titulaire ? C'est la même logique de dérégulation que celle de la loi travail.

Il y eut aussi un exposé de deux membres du CSI et une discussion sur les sciences participatives (SP) et/ou citoyennes et/ou collaboratives (pas de consensus) dont je livre en vrac certains des aspects abordés :

- Certains en font sans le savoir et inversement.
- Sert à pallier un manque d'effectifs.
- Comment faire collaborer citoyens et scientifiques.

- Cas particulier en santé où l'acquisition des données se fait via des objets connectés, problèmes de la confidentialité et de la perte de la relation médecin-patient.
- Surtout des retraités alors qu'ils visent les scolaires.
- Les SP pour accroître la sensibilisation et l'évaluation du changement d'opinion avant – après.
- Les SP à l'école : les rectorats sont d'accord en général, mais problème avec les enseignants, leur formation surtout avec la réforme des collèges et là aussi pas de moyens.
- Pour fidéliser les participants, il faut un retour et une écoute. La restitution demande un effort de vulgarisation.
- Qui décide des questions ? Co-construction société civile et scientifiques.
- La fiabilité des données est un gros chantier.
- Question éthique surtout posée par les chercheurs des SHS sur la non-neutralité des scientifiques, la défiance et les conflits d'intérêts.

La préparation du colloque de prospectives de l'INEE de février 2016 à Bordeaux s'est poursuivie et bientôt les textes-martys des différents ateliers seront en ligne pour toute la communauté.

28/09/2016.